

2023

Activité de l'année 2022



RAPPORT D'ACTIVITÉ

URGENCE ET INSERTION

SI/O 01

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Ain

I. LE SIAO, FONCTIONNEMENT ET FAITS DE L'ACTIVITÉ

2022 - 9

1.1 Le dispositif de veille sociale du département de l'Ain	10
1.2 Modalités d'organisation du réseau	12
1.3 Faits marquants de l'activité en 2022	13
1.4 Processus d'étude d'une demande transmise au SIAO via FDL	15
1.5 Principales données démographiques	17
1.6 Utilisation des systèmes d'information	18

II. L'URGENCE - 21

2.1 Places à disposition du 115	22
2.2 Demandes faites au 115	24
2.3 Profil des ménages en demande au 115	30
2.4 Profil des ménages ayant reçu une orientation	34
2.5 Données diverses sur l'Urgence : motifs de fin de PEC, durées de séjour,	36

III. L'INSERTION - 37

3.1 Places à disposition de l'Insertion	38
3.2 Demandes faites à l'insertion	39
3.3 Profil des ménages en demande sur l'insertion	44
3.4 Profil des ménages ayant accédé à un dispositif d'insertion en 2022	46
3.5 données diverses sur l'Insertion : annulations, préconisations, délais.	49

IV. L'OBSERVATOIRE - 51

4.1 Refonte de l'identité graphique du SIAO	53
4.2 Analyse : nouvelle circulaire définissant les attendus des SIAO	54
4.3 Les enquêtes quanti	55
4.4 Les enquêtes quali	56

V. PERSPECTIVES - 57

5.1 Les axes en développement pour 2023	58
---	----



LE SIAO 01

LES MISSIONS

Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse et de les orienter vers une structure adaptée à leur situation.

Dans l'Ain, le SIAO est organisé autour de trois pôles principaux, ainsi que d'un pôle transversal :

- Le pôle Urgence-115 : Il s'agit de l'accueil téléphonique via le numéro d'urgence 115 des personnes dépourvues de toute solution d'hébergement ou de logement. A partir d'une évaluation « flash », guidée par le remplissage d'un logiciel national, l'écouterant 115 met tout en œuvre pour apporter une réponse de mise à l'abri adaptée (en fonction des places quotidiennes disponibles à l'échelle du département).
- Le pôle Insertion a pour mission de centraliser et coordonner les demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, et de préconiser et/ou orienter les demandeurs vers le dispositif le plus adapté à leur situation, suite à une évaluation sociale approfondie via la fiche de liaison (réalisée par un travailleur social).
 - Le pôle logement, depuis février 2020, porte le dispositif d'identification des publics prioritaires à l'accès au logement social (ancien label prioritaire). Selon une grille de critères sociaux-économiques, certains ménages peuvent bénéficier d'un « coupe-file » dans leur démarche d'accès à un logement social.
 - Le pôle observatoire, transversal aux différentes activités du SIAO 01, a en charge l'observation sociale des publics en difficulté sur leur parcours résidentiel sur le département, la production de données quantitatives et d'analyses qualitatives, afin de mieux identifier les enjeux relatifs à la lutte contre la précarité résidentielle.

ZOOM SUR ... L'ÉQUIPE



PÔLE URGENCE - INSERTION

5.5 ETP opérateurs 115 - insertion



PÔLE LOGEMENT

3 ETP opératrices en charge de la
RPP



ÉQUIPES TRANSVERSALE

1 ETP Directrice du SIAO 01
1.5 ETP travailleur social - référentes
de parcours



PÔLE OBSERVATOIRE

1 ETP assistante administrative
en charge des statistiques,
1 ETP chargée d'études (depuis
juin 2022)

Des effectifs supplémentaires sont mis à disposition du SIAO,
notamment en relais écoute téléphonique :

- Les veilleurs du CHRS Tremplin, toutes les nuits de 22h à 8h30,
- Les éducateurs du CHRS Tremplin, le weekend de 18h à 22h.



LE 115 DE L'AIN EN UN COUP D'OEIL

6323

C'est le nombre de demandes que le SIAO peut traiter (demandes valides), faites au 115 de l'Ain sur la partie hébergement d'urgence. Une demande correspond à un appel par ménage et par jour.



1963

C'est le nombre de personnes différentes qui ont fait appel au 115 de l'Ain sur 2022.



58 %

C'est le pourcentage de réponses positives apportées par le 115 qui ont débouché sur une proposition de mise à l'abri du ménage vers une place disponible sur le département.

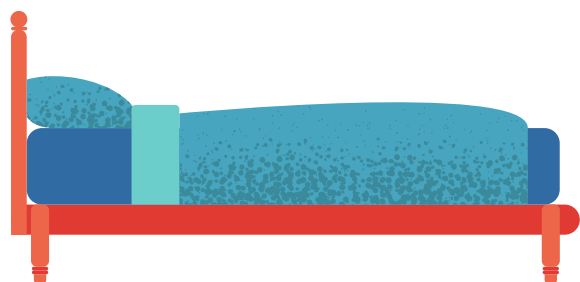


L'INSERTION EN UN COUP D'OEIL



869

C'est le nombre de demandes valides d'hébergement d'insertion ou de logement adapté faites au SIAO 01 sur la partie insertion. Une demande correspond à une sollicitation par ménage via la fiche de liaison.



37%

C'est le pourcentage de préconisation vers un dispositif d'hébergement d'insertion.



28%

C'est le pourcentage de préconisations vers un dispositif de logement adapté.

28%

C'est le pourcentage de préconisations vers un dispositif de logement de droit commun.

PARTIE 1

LE SIAO 01

FONCTIONNEMENT
ET FAITS DE
L'ACTIVITÉ
2022



SIAO 01

LE SIAO 01

1.1 LE DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse sociale et de les orienter vers une structure adaptée à leur situation.

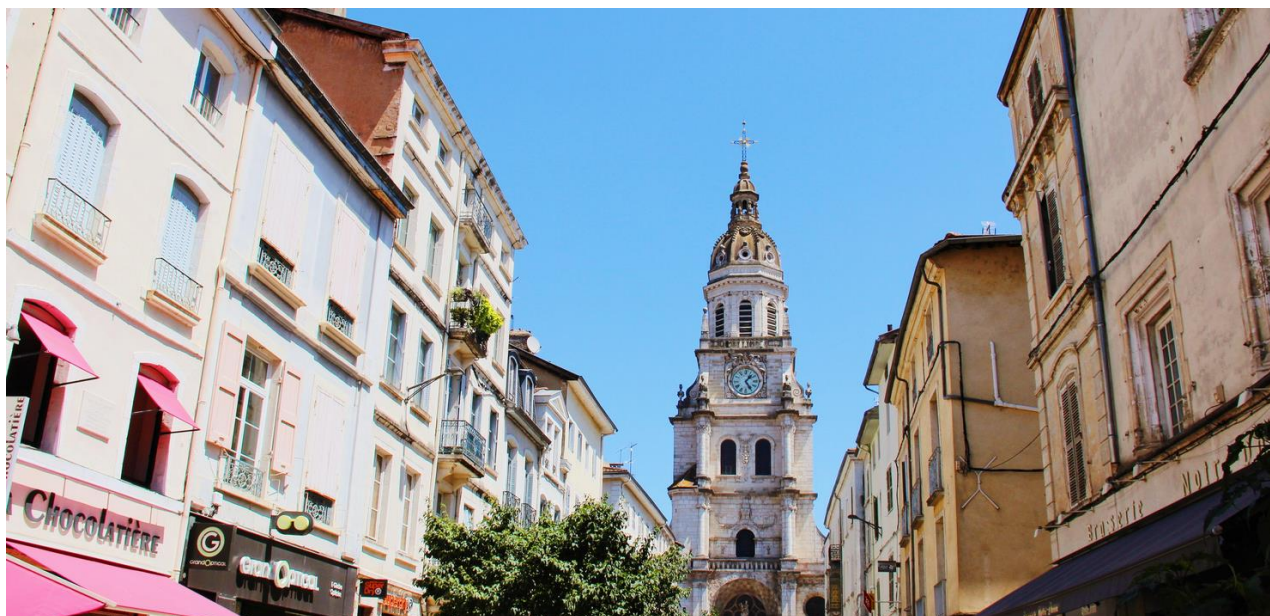
1.1.1 Organisation

Le dispositif de veille sociale dans l'Ain est organisé autour :

- Du SIAO, chargé de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à la veille sociale et de procéder aux orientations sur le dispositif d'hébergement en fonction des besoins et des places disponibles.
- Du 115, service d'appels téléphoniques pour les sans-abris géré par le SIAO, qui permet de formuler une demande d'hébergement d'urgence et d'apporter, à tout moment et sans délai, une première écoute attentive et humaine.
- Sept accueils de jour répartis sur le département, lieux de sociabilité, d'échanges et de services (accès internet, douches, vestiaires, rencontre avec un travailleur social...) dans la journée.
- Une équipe mobile de rue, composée de travailleurs sociaux et d'un infirmier qui, tout au long de l'année, va à la rencontre des personnes en difficulté sur Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey (SEMISS). A cette équipe professionnelle vient se rajouter une maraude bénévole tous les soirs en période hivernale, 3 soirs par semaine durant la période estivale. Pendant la période hivernale, le dispositif est renforcé par une maraude bénévole de nuit sur le Pays de Gex).



1.1.2 LE SIAO 01, ACTEUR MAJEUR DU **DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN**



Au-delà de sa compétence urgence, la mission première du SIAO est de centraliser l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, et d'orienter les ménages vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation dans le cadre d'une politique d'orientation prioritaire vers le logement (en vertu du service public de la rue au logement).

Il doit garantir un traitement équitable des demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante, et orienter la personne en fonction de ses besoins et non pas seulement en fonction de la disponibilité des places. Constitué en une « plateforme unique », le SIAO favorise la transition de l'hébergement d'urgence vers l'insertion par le logement dans le cadre de la nécessaire fluidité vers le logement en application de la politique du logement d'abord, et participe à la simplification des démarches pour les personnes et pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent.

La centralisation des demandes permet un point d'entrée unique pour les usagers et leur évite de multiplier les demandes directes auprès des différents centres et établissements.

*Le siao 01, acteur
de la politique du
logement d'abord,
et de la réussite des
parcours par
l'accompagnement
social nécessaire*

1.2 MODALITÉS D'ORGANISATION

DU RÉSEAU

1.2.1 PARTICIPATION À DES COMMISSIONS EXTÉRIEURES AU SIAO

Le SIAO 01 participe à différentes instances partenariales à l'échelle du département (commissions de médiation DALO, CCAPEX, commissions « cas bloqués » en présence de bailleurs, réunions liées au plan hivernal, ...). Ces temps privilégiés permettent de faire connaître et/ou consolider le rôle du SIAO, et de croiser les informations entre les différents dossiers et acteurs pouvant intervenir dans le parcours des ménages. La présence d'un panel d'acteurs et cette forme de concertation ont pour objectif de donner les meilleures chances de réussite aux ménages repérés en difficulté dans la poursuite de leur parcours résidentiel.

1.2.2 LA COMMISSION PARCOURS RÉSIDENTIELS (CPR)

La CPR a pour missions :

- D'échanger sur des situations individuelles et complexes, programmées par les partenaires.
- De rechercher de manière partenariale des solutions aux situations complexes ou bloquées pour lesquelles le SIAO n'a pas pu trouver de réponse adaptée en matière soit d'hébergement, soit de logement.

La CPR se réunit tous les 2 mois. Une programmation exceptionnelle peut être décidée par la Directrice du SIAO ou par la DDETS.



1.3 FAITS MARQUANTS EN 2022



1.3.1 RETOUR À LA NORMALE APRÈS 3 ANS DE CRISE SANITAIRE

2022 a été marquée par un retour à un rythme d'activité et de fonctionnement pré-crise sanitaire. En effet, pour la première fois depuis 2019, il n'y a pas eu recours à la mise à l'abri systématique, et le flux d'ouverture et de fermeture des places hivernales a repris son fonctionnement habituel.



1.3.2 DES DYSFONCTIONNEMENTS RÉGULIERS DU SI SIAO

Malgré les multiples travaux de refonte du SI SIAO par la DIHAL, de nombreux dysfonctionnements subsistent, forçant l'utilisation d'outils parallèles et une vigilance permanente sur les données enregistrées, notamment sur le nombre de personnes composant le ménage.

Ce sont des éléments pénalisants, pour le SIAO de l'Ain, dans l'étude des publics, notamment au niveau du 115 pour lequel nous n'avons plus d'outil parallèle. Au niveau de l'insertion, nous ne pouvons abandonner notre outil parallèle car le SI est tributaire du bon remplissage dans le bon temps par nos partenaires (délais d'enregistrement des entrées et sorties trop décalés dans le temps, désactivation et fermeture de structure au lieu de la sortie du ménage) ce qui complique les synthèses via le SI.



1.3.3 ARRIVÉE D'UNE CHARGÉE D'ÉTUDES SUR L'OBSERVATOIRE

Le recrutement d'une chargée d'étude a permis de multiplier les niveaux et méthodes d'analyse de l'activité du service et mêler quantitatif et qualitatif. Cela a permis d'obtenir une analyse plus fine des données collectées.



1.3.4 PARUTION D'UNE CIRCULAIRE REDÉFINISSANT LES MISSIONS DES SIAO

Une instruction parue le 31 mars 2022 précise les missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement (SPRULO). Elle définit notamment le "cadre opérationnel" des missions et du pilotage des SIAO et en détaille les modalités d'application. Le pôle observatoire a réalisé un travail de synthèse visant à comparer les attendus avec les pratiques existantes du service. L'analyse est à retrouver en page 54.



FAITS MARQUANTS EN 2022

1.3.5 UN ENGORGEMENT DES DISPOSITIFS D'URGENCE AGGRAVÉ PAR L'INSUFFISANTE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES DE SANTÉ

L'engorgement des places d'urgence et le manque de fluidité entre les différents dispositifs d'accueil aboutissent à une politique de sélection des personnes sur des critères de vulnérabilité. Les critères liés à la santé en font partie, amenant les écoutants 115 à évaluer des signes de vulnérabilité selon des pathologies ou des conditions de mise en œuvre de traitements sans avoir aucune compétence médicale. Cela aboutit à une sélection en fonction de pathologies qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, avec une application très inégale des critères et selon les appréciations propres aux différents écoutants 115.

Il s'ensuit un vrai malaise :

- Force est de constater que les réorganisations du secteur hospitalier ont pour conséquence de renvoyer le patient chez lui dès lors que les soins d'une personne en crise sont réalisés : qu'advient-il de la personne dépourvue de toute solution d'hébergement ou de logement ? Les seules alternatives possibles sont les sollicitations auprès du 115 par conséquent indirectement des centres d'hébergement, quand il y a de la place, ... ou la rue.
- Des écoutants chargés de contribuer à cette sélection sur des critères qu'ils ne maîtrisent pas (santé notamment).
- Des structures d'accueil dont le projet social reste d'accompagner des personnes vers une insertion sociale et professionnelle dans des délais contraints, alors que le SIAO leur oriente des personnes cumulant des problématiques de santé physique ou psychique faute d'autres solutions.

Aussi les centres d'hébergement observent qu'ils hébergent au quotidien des personnes souvent très en souffrance, tant au niveau somatique que psychique. Leurs moyens de prise en charge sont exclusivement d'ordre social, les équipes éducatives tentent de s'appuyer sur différentes équipes mobiles et différents partenaires mais cela ne suffit pas, au risque que l'inadaptation de leurs moyens de prise en charge mette les usagers et les professionnels en danger. Par ailleurs, l'interpellation de ces équipes et partenaires se fait à la demande des travailleurs sociaux des centres d'hébergement qui n'ont pas forcément les aptitudes pour déceler les symptômes qui mériteraient une attention et une réponse spécifique. Les réseaux mobiles, au regard de leur charge de travail, ont leurs propres critères pour prioriser leurs interventions. Il y a parfois un décalage dans le temps entre la demande et la capacité à apporter une réponse au moment opportun. De plus en plus de situations de cet ordre sont programmées dans nos commissions de parcours résidentiels (CPR) dans le cadre de l'étude partenariale de situations dites « complexes ». Ces situations sont d'ailleurs souvent identifiées au motif d'un délai de prise en charge anormalement long et/ou malheureusement au motif d'une pénurie de solutions de sorties adaptées.

Cela pose la question, d'une part, d'un manque de structures dédiées, notamment pour répondre aux problématiques de santé et vieillesse ; et d'autre part, comment les écoutants 115 peuvent évaluer le critère de vulnérabilité lié à une pathologie ou une problématique santé sans qu'ils aient ni les compétences ni les moyens de l'objectiver ?



DE LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE À LA PROPOSITION

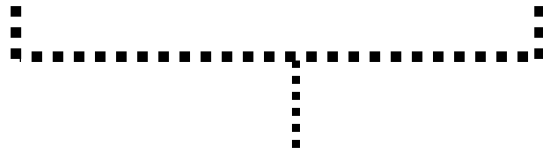
DEUX MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA FDL AU SIAO

1.1

ÉTAPE 1. 1 – RÉCEPTION DE LA FDL PAR MAIL
(via un prescripteur non habilité SI SIAO)
Pré enregistrement de la demande sur Excel par l'opérateur SIAO

ÉTAPE 1. 2- RÉCEPTION DE LA FDL DANS L'APPLICATION SI SIAO
(via un prescripteur habilité)

1.2



02

ÉTAPE 2. ETUDE DE LA DEMANDE À PARTIR DU DIAGNOSTIC SOCIAL ÉTABLI PAR LE PRESCRIPTEUR.

Lien avec le prescripteur si besoin pour des informations complémentaires.
Etablissement de la préconisation par le travailleur social du SIAO.

03

ÉTAPE 3. SAISIE COMPLÈTE DE LA DEMANDE ET DE LA PRÉCONISATION SUR SI-SIAO

Finalisation de l'enregistrement sur Excel précisant la/les préconisation(s)

04

ÉTAPE 4. ENREGISTREMENT DU MÉNAGE DANS UNE OU PLUSIEURS LISTES D'ATTENTE (SELON LA OU LES PRÉCONISATIONS)

05

ÉTAPE 5. TRANSMISSION PAR COURRIER ET/OU MAIL DE LA PRÉCONISATION FAITE PAR LE SIAO AU MÉNAGE ET AU PRESCRIPTEUR.

06

ÉTAPE 6. MISE EN ATTENTE DU DOSSIER ET ACTUALISATION TOUS LES 3 MOIS.

07

ÉTAPE 7- DÈS DISPONIBILITÉ D'UNE PLACE, ORIENTATION SUR UN DISPOSITIF GÉRÉ ENTIÈREMENT OU EN PARTIE PAR LE SIAO

08

ÉTAPE 8. EXTRACTION DE LA LISTE D'ATTENTE DES MÉNAGES CORRESPONDANT À LA DISPONIBILITÉ

Selon préconisation, composition familiale, ...

09

ÉTAPE 9. MISE À JOUR DU DOSSIER

Par contact téléphonique avec le ménage et/ou le prescripteur.

10

ÉTAPE 10. PROPOSITION D'UN OU PLUSIEURS MÉNAGES À LA STRUCTURE

10.1

Si Accord de la structure
ÉTAPE 10.1. LE TRAVAILLEUR SOCIAL DU SIAO RECONTACTE LE MÉNAGE

Pour organiser l'orientation et l'accueil effectif

10.2

Si Refus de la structure
ÉTAPE 10.2. LA STRUCTURE DOIT JUSTIFIER LE MOTIF DU REFUS PAR MAIL.

10.2

Si Refus de la structure
ÉTAPE 10.2. LA DEMANDE EST MAINTENUE ACTIVE.

La préconisation peut être modifiée en cas d'évolution de la situation

11.1

Si le ménage accepte l'orientation
ÉTAPE 11.1. L'ENTRÉE DU MÉNAGE EST SAISIE SUR EXCEL ET SI-SIAO

11.2

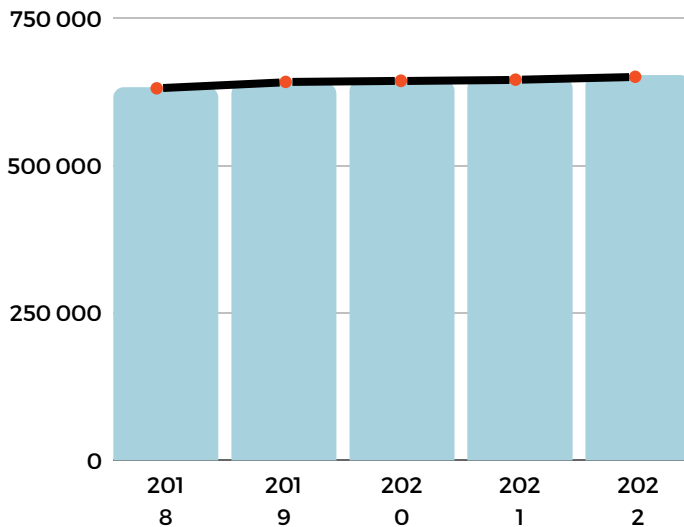
Si le ménage refuse l'orientation :
étape 11.2. SI refus justifié
La demande est maintenue en liste d'attente

11.3

OU
ÉTAPE 11.3. SI REFUS INJUSTIFIÉ
La demande est annulée sur Excel et SI-SIAO

1.5 Principales

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



LA POPULATION AINDINOISE

Les données de recensement de la population proviennent de l'INSEE. Ces chiffres sont à relativiser puisque décalés dans le temps de 2 ans. Ainsi, les chiffres officiels de 2022 correspondent au recensement 2020, ceux de 2021 au recensement 2019, etc.

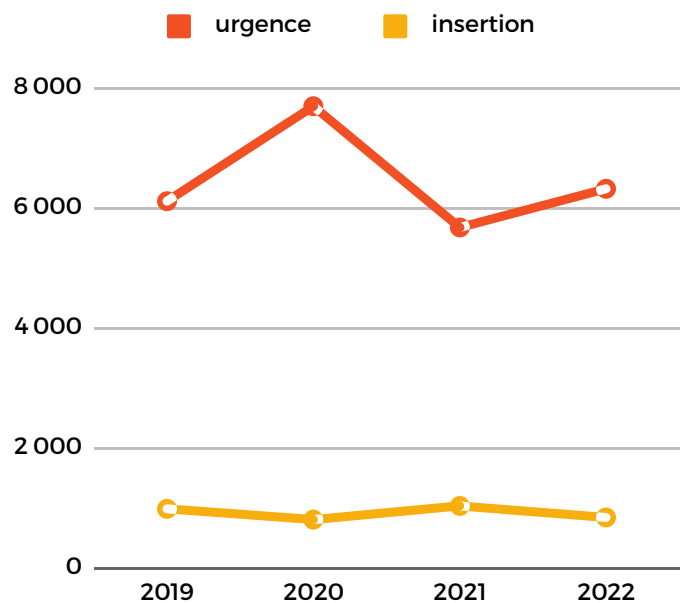
source des données :

<https://www.insee.fr/fr/information/2414405>

DEMANDES SUR L'URGENCE

Les demandes sur l'urgence (en orange) correspondent à une demande par jour et par ménage.

On observe une baisse des demandes en 2021, explicable par le fait que les places d'urgence hivernales sont restées ouvertes plus longtemps que la normale du fait des mesures liées à la crise sanitaire, ce qui a fait mécaniquement baisser le nombre de demandes. On n'observe pas le même phénomène en 2020 car l'apparition soudaine du COVID et la mise à l'abri systématique des ménages a incité des personnes qui ne font d'habitude pas appel au 115, à solliciter une mise à l'abri d'urgence.



DEMANDES D'INSERTION

Les demandes sur l'insertion (en jaune) correspondent aux demandes valides, c'est à dire les demandes complètes, à jour et avec suffisamment d'éléments pour que les référentes de parcours puissent préconiser une solution d'hébergement, de logement adapté ou de logement autonome.

En 2022, on note une baisse des demandes d'insertion de 18% par rapport à 2021. Il semblerait que la courbe des demandes d'insertion suive une tendance inverse à celle de l'urgence. Cette baisse des demandes peut s'expliquer en partie par une augmentation de l'activité du SIAO Logement : le nombre de FIPP a augmenté en 2022.

N°39

C'est le rang du département de l'Ain en terme de taille de population à l'échelle de tous les départements français (100).

15 %

c'est le nombre de demandes 115 pour 1000 habitants. Dans le 01, si l'on prend un échantillon de 1000 habitants, 15 en moyenne ont fait appel au 115 en 2022.

11 %

C'est le taux d'augmentation de la demande d'urgence entre 2021 et 2022

1.6 UTILISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

1.6.1 FIABILITÉ DES OUTILS

Au niveau du SIAO hébergement, SI SIAO 115 est utilisé à 100% depuis juillet 2019. Le SIAO a en charge la création et la gestion du parc complet d'urgence ainsi que les entrées/sorties des ménages accueillis.

En revanche, au niveau du SI SIAO Insertion :

- Non utilisé, à ce jour, en source principale mais en comparaison avec Excel pour mesurer les écarts.
- Utilisé partiellement par certains prescripteurs habilités (de plus en plus nombreux).
- Le SIAO saisit les fiches de liaison transmises par les opérateurs non habilités et a en charge la création des structures premier accueil, hébergement et logement.
- Faible maîtrise du SI SIAO par les opérateurs hébergement et logement accompagné, ce qui a des conséquences sur les informations renseignées et leur fiabilité. Cela engendre un travail de contrôle et de correction considérable pour le SIAO 01. Il s'agit d'un constat partagé par l'ensemble des SIAO de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

1.6.2 UTILISATION DU SI SIAO

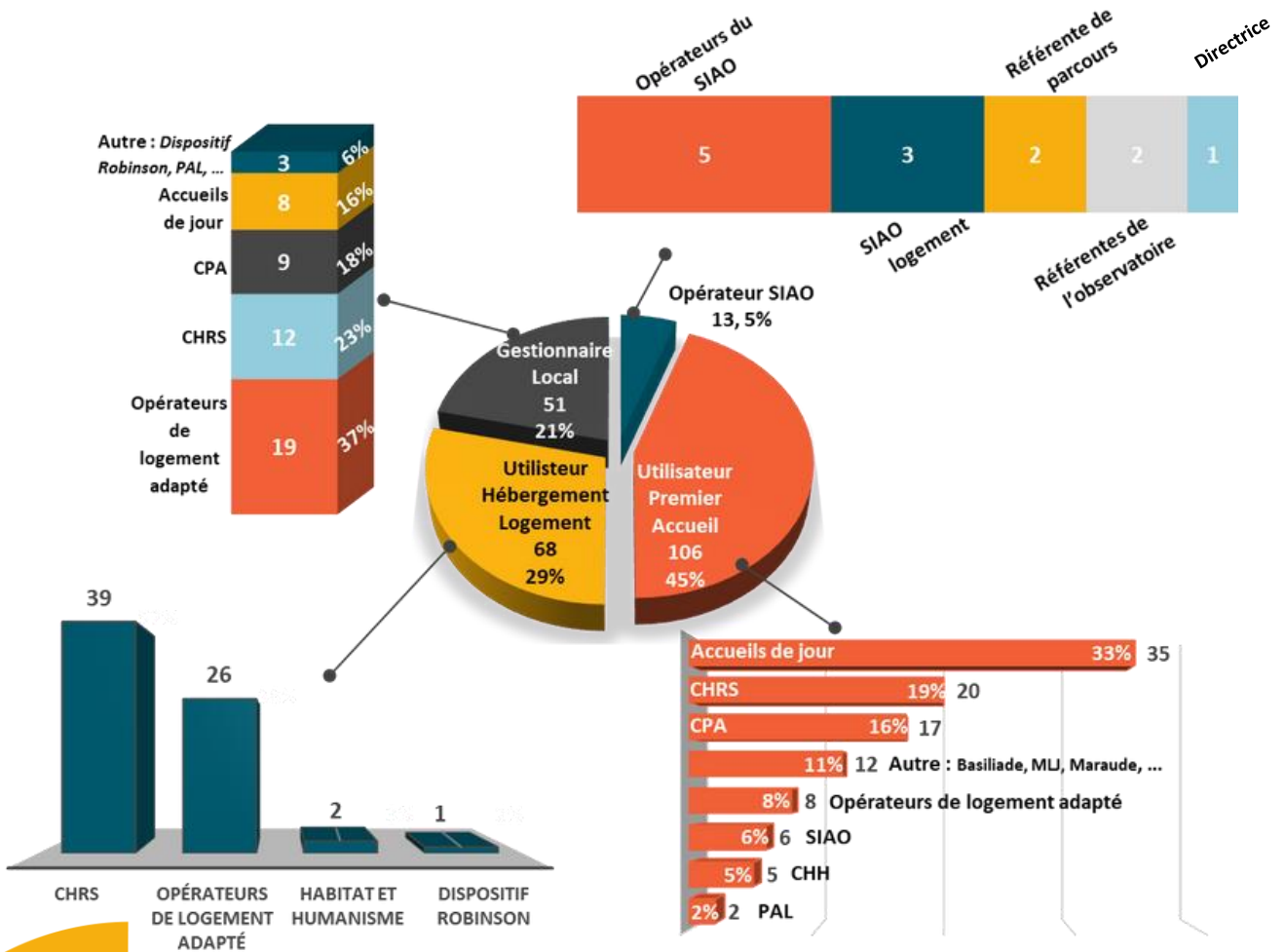
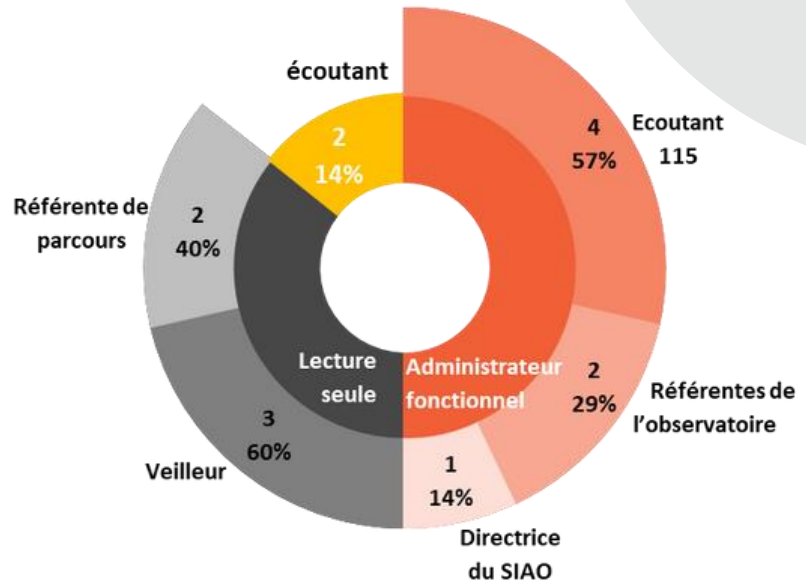
L'application SI SIAO est de plus en plus utilisée par nos partenaires. Cela implique un temps de formation, d'accompagnement, de contrôle et de correction de plus en plus important. D'une dizaine de personnes utilisant l'application SI SIAO à l'origine, nous passons à plus d'une centaine aujourd'hui avec, pour une grande moitié, au moins 2 profils différents.

Le SIAO gère la totalité des structures et places au niveau de l'urgence, ce qui permet, non seulement, d'avoir un parc à jour au quotidien, mais aussi des admissions et fin d'admissions enregistrées au fil de l'eau.



1.6.3 LES UTILISATEURS DU SI SIAO

Remarque : Afin de soulager les partenaires et de permettre un suivi efficace du côté de l'urgence, tant au niveau de la gestion des places que de la gestion des entrées et sorties de structure, la Directrice du SIAO a décidé que le SIAO prendrait en charge ces missions. C'est pourquoi, depuis le début de la mise en place de cette application, le SIAO assure la gestion complète de la partie urgence.



Remarque : Certains utilisateurs peuvent apparaître avec plusieurs profils (Gestionnaire local et Utilisateurs Hébergement Logement par exemple), sur plusieurs structures ou dispositifs (CHRS et logement adapté par exemple).

1.6.4 AUTRES SYSTÈMES D'INFORMATION

SIAO Hébergement volet Insertion :

Pour toutes statistiques et enquêtes, utilisation d'une feuille de calcul Excel pour l'année 2022 (du fait du manque de fiabilité des données présentes sur SI SIAO).

SIAO logement :

- SNE : utilisé sous le profil « consultant » par le SIAO logement afin de consulter les Demandes de Logement Social.
- SYPLO : utilisé pour enregistrer et gérer le vivier des publics reconnus prioritaires par le SIAO, et comptabiliser mensuellement les attributions de logement par les différents réservataires.
- Fichier Excel : utilisé pour le processus global de la reconnaissance public prioritaire (de la réception de la demande à la décision finale).



PARTIE 2

L'URGENCE

115 DE L'AIN



SIANO 01

2.1 PLACES À DISPOSITION DU 115

TOTAL DES PLACES AU 31/12/2022

282

C'est le nombre de places HU*

220

C'est le nombre de places HUH*

SOIT

393

Places annualisées

* HU : Hébergement d'urgence

* HUH : Hébergement d'urgence hivernale

EPCI	Structure	HU	HUH	Places annualisées	CHRS
CA3B	CHRS Tremplin	79	0	79	
CA3B	CHRS ADSEA Femmes	46	0	46	
CA3B	CHRS ADSEA Jeunes	14	0	14	
CCPA	CHRS Orsac	28	0	28	
HBA	CHRS Le Regain Oyo	17	0	17	
CCPB	CHRS Le Regain Bell	10	0	10	
CAPG	CHRS Accueil Gessien	88	0	88	
Total CHRS		282	0	282	

CHH

EPCI	Structure	HU	HUH	Places annualisées
CA3B	CHH Brou	0	60	30
CA3B	CHH Nodet	0	100	58
CAPG	CHH Ferney	0	30	15
Total CHH		0	190	103

Résidences Sociales

EPCI	Structure	HU	HUH	Places annualisées
CC Bugey Sud	RS Clost Dubost	0	4	2
CAPG	RS de Foucauld	0	4	1
CC Miribel et Plateau	RS du Trève	0	6	1
CCPA	RS Jean de Paris	0	8	3
HBA	RS Cormorèche	0	2	0
CA3B	RS Auguste Renoir	0	6	1
Total résidences sociales		0	30	8

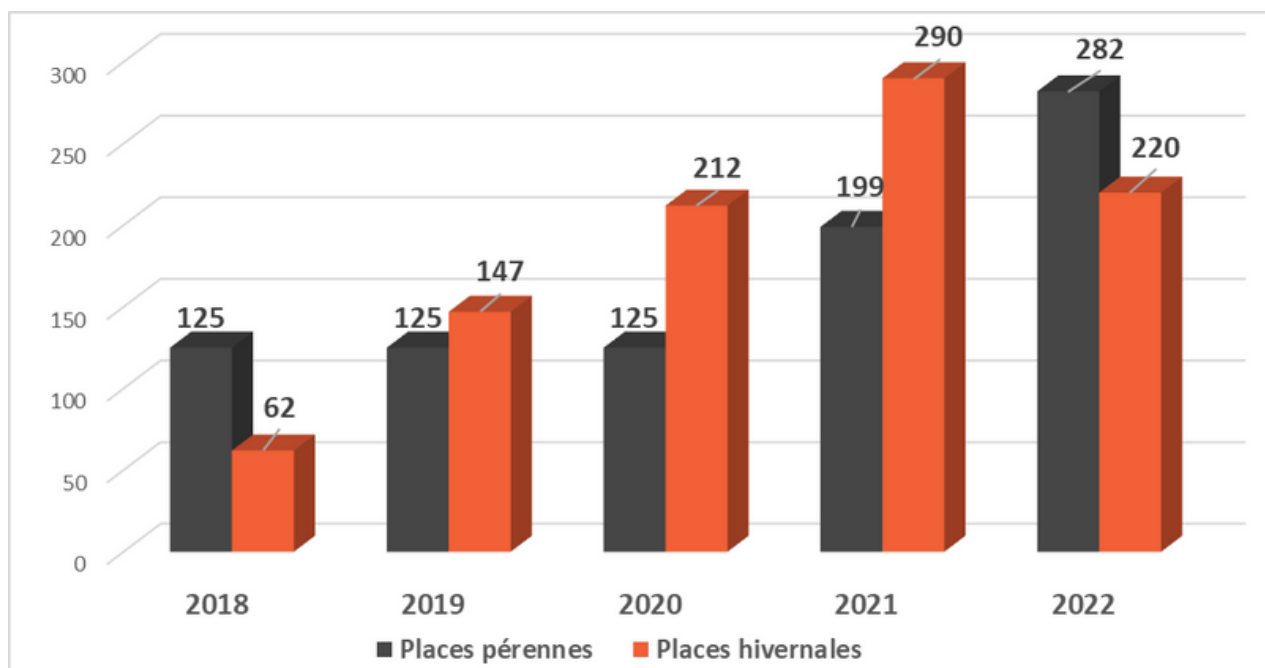
Remarque : Au niveau des résidences sociales, 10 places ont été ouvertes de manière exceptionnelle sur plusieurs mois. Au 31/12/2022, nous avons 30 places à notre disposition. Ce nombre de place a encore augmenté en début d'année 2023.



	au 1er janvier 2022	au 31 décembre 2022
places pérennes	199	282
renfort hivernal	290	220
hôtel	12	0

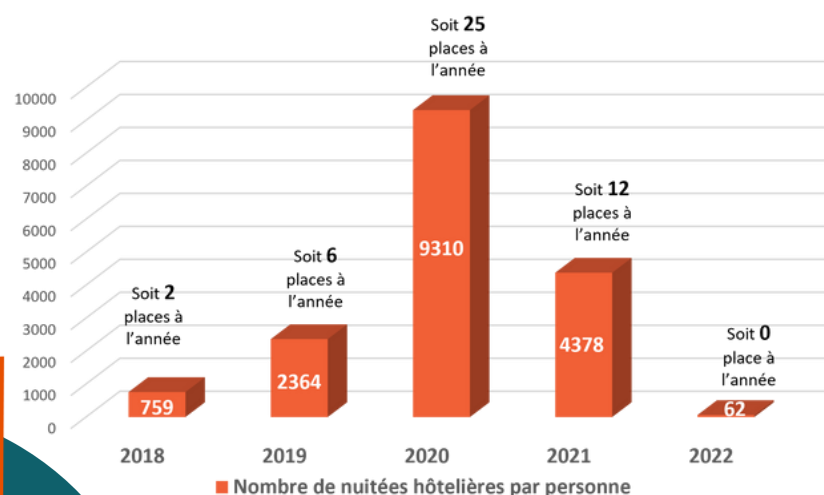
2.1 PLACES À DISPOSITION DU 115

COMPARATIF SUR 3 ANS



Remarque : le nombre de places mises à la disposition du SIAO n'a cessé d'augmenter sur les 2 dispositifs (HUH et HUP) jusqu'en 2021. En 2022, le nombre de places hivernales mises à la disposition du SIAO a baissé de 24% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la pérennisation d'un grand nombre de places (Places Fast et places Médian) tout au long de l'année.

RECOURS À L'HÔTEL



Remarque : Le nombre de nuitées hôtelières a explosé en 2020 suite à la crise COVID. Ce nombre a diminué de moitié en 2021 ce qui correspond à la fin de la crise et des consignes de mise à l'abri liées à cette dernière. En 2022, la baisse significative des nuitées s'explique par le fait que les places hivernales ont pris le relais des hôtels et ont été privilégiées pour accueillir les ménages vulnérables.

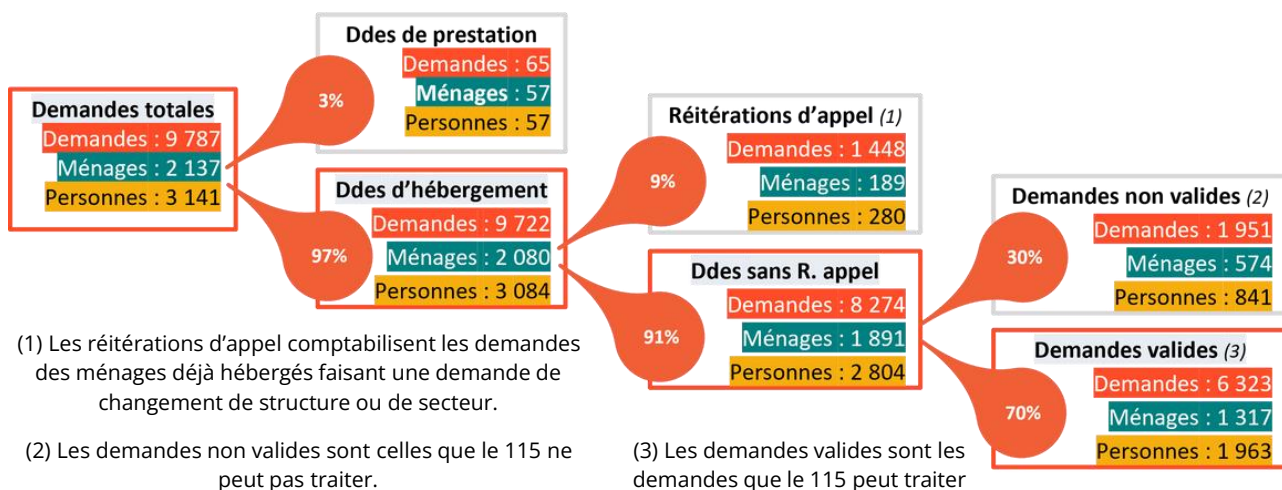


2.2 DEMANDES FAITES AU

115

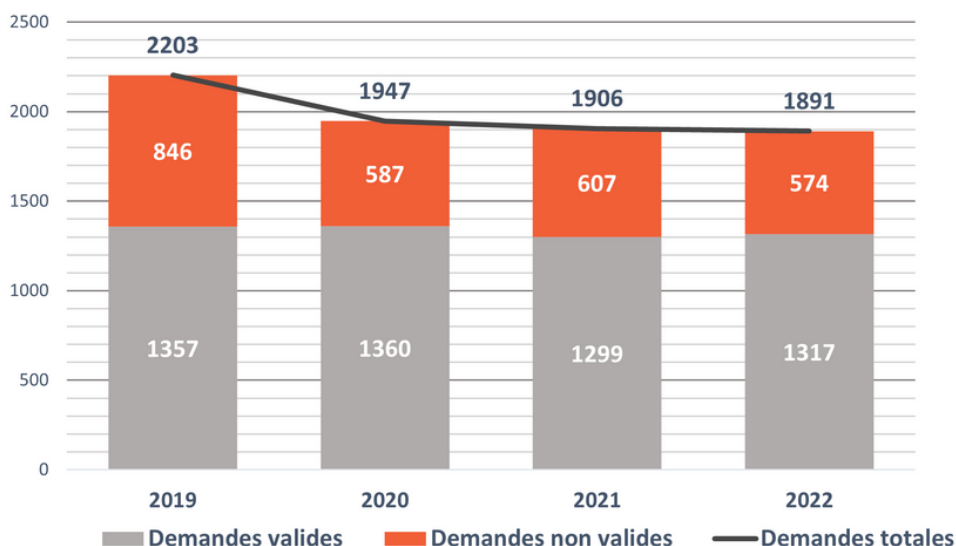
Le SIAO répond 7jours/7 et 24h/24 au numéro d'urgence 115. Les écoutants ont pour mission première d'être à l'écoute des personnes en demande. Ils font une première évaluation de la situation des appelants et les informent sur l'hébergement d'urgence, les services sociaux, les associations caritatives, les accueils de jour et les maraudes présents sur le territoire. Ils proposent une réponse immédiate et adaptée dans la limite des places disponibles et organisent sans délai l'orientation vers une structure d'accueil selon les possibilités.

2.2.1 Demandes totales

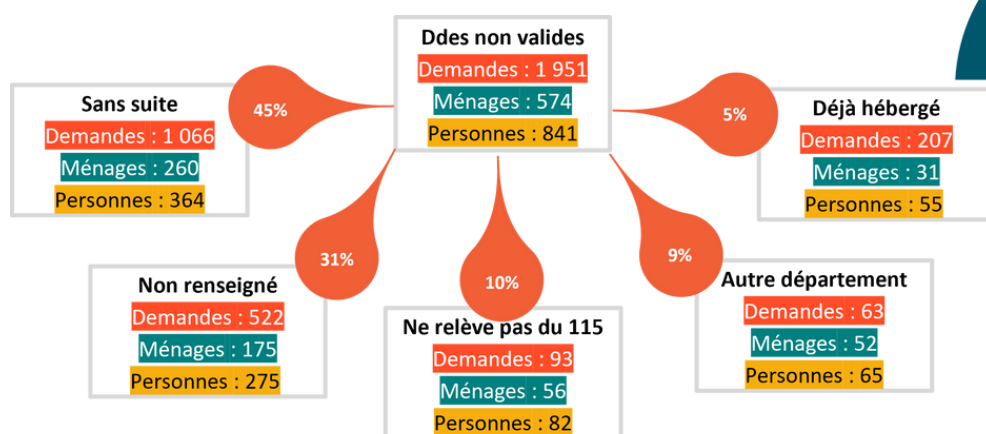


Remarque : Le nombre de réitérations d'appel a plus que doublé entre 2021 et 2022, passant de 566 à 1 448. Cependant, le nombre de ménages différents concernés par ces demandes spécifiques a, quant à lui, diminué de 3%.

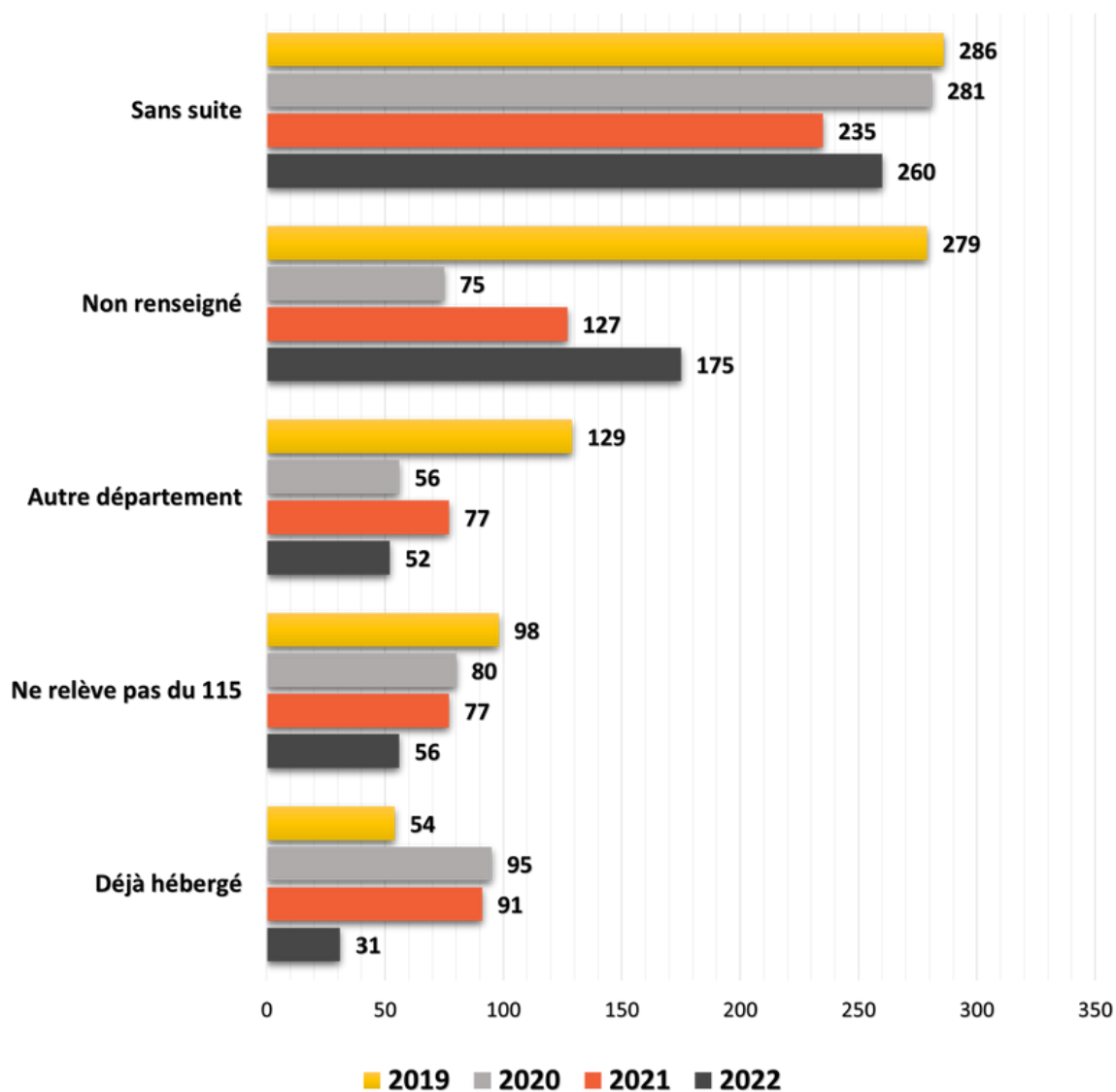
2.2.2. Evolution des demandes



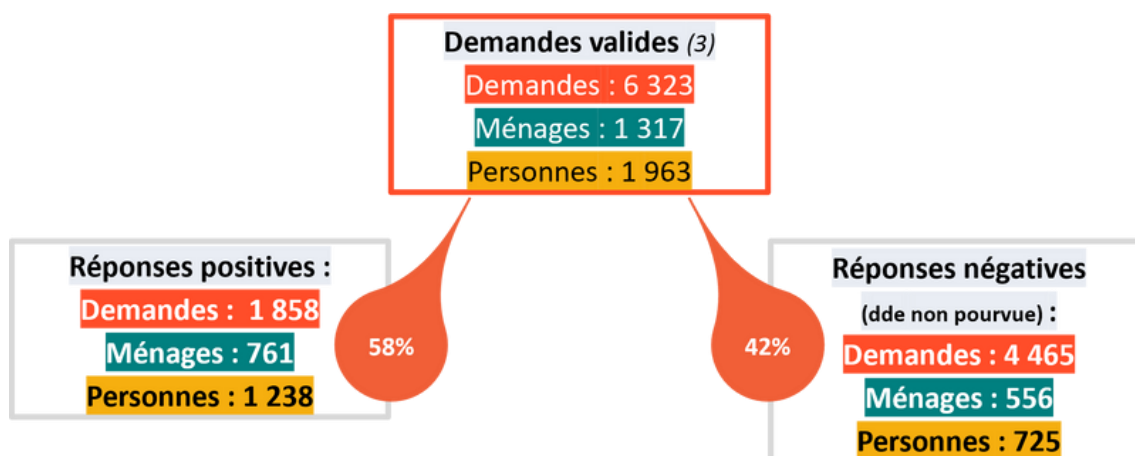
2.2.3. Demandes non valides : les motifs



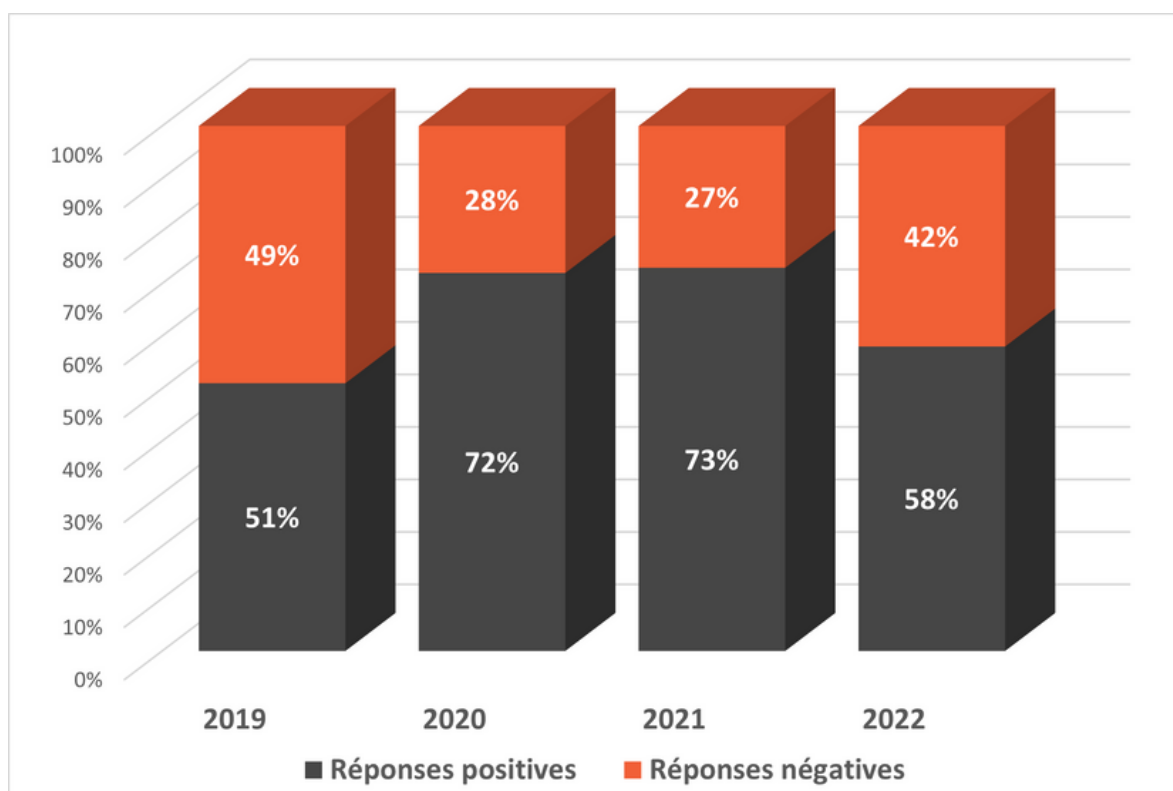
2.2.4 Demandes non valides : évolution



2.2.5 Demandes valides : les réponses apportées



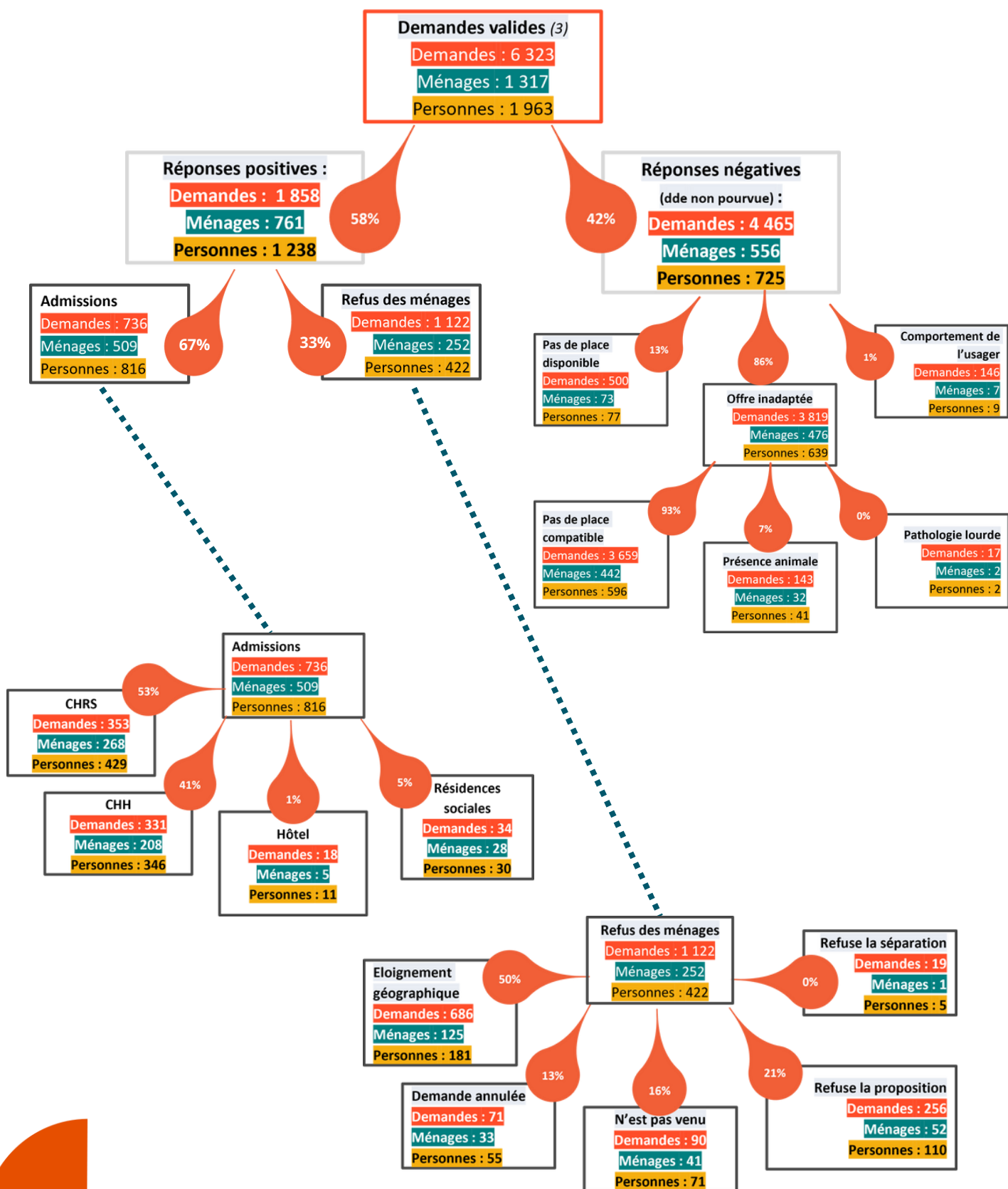
2.2.6 Demandes valides : évolution



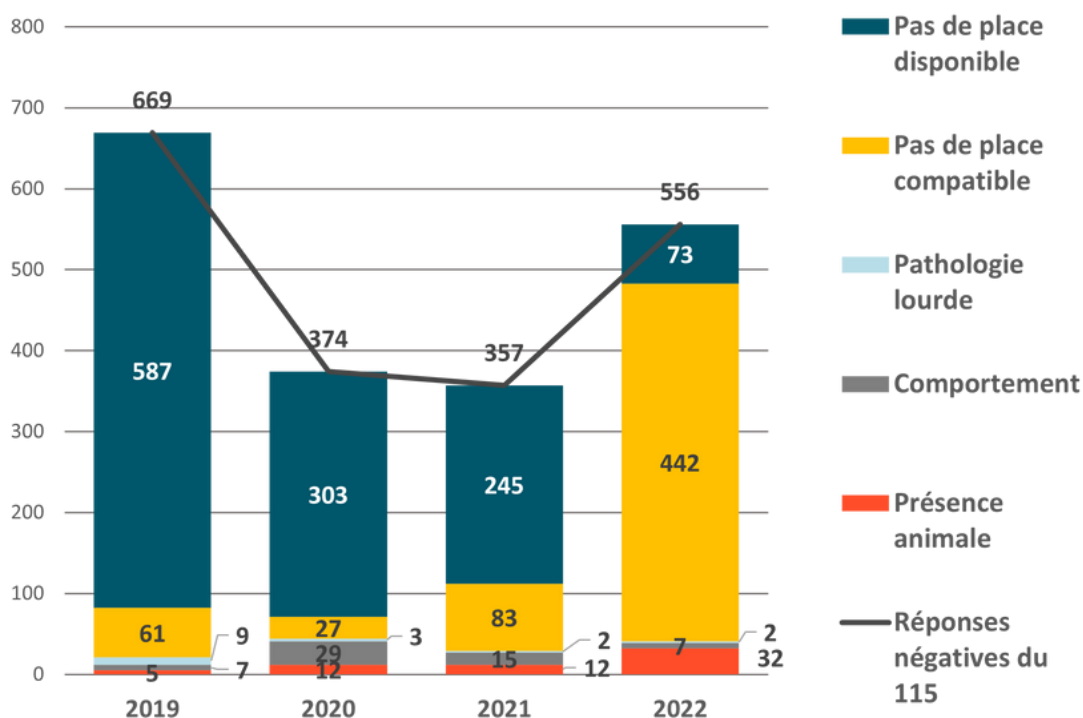
Remarque : Le pourcentage de réponses positives est resté à plus de 70% sur 2020 et 2021. Cela correspond à la crise sanitaire durant laquelle, le 115 avait pour consigne de mettre tout le monde à l'abri, même sur la période estivale. Si nous comparons 2019 et 2022, c'est-à-dire avant et après la crise sanitaire, nous constatons que la répartition entre réponses positives et réponses négatives est plus proche du 50/50.

NB : Pour la suite des données sur l'activité du 115, nous retiendrons l'indicateur « demande valide ».

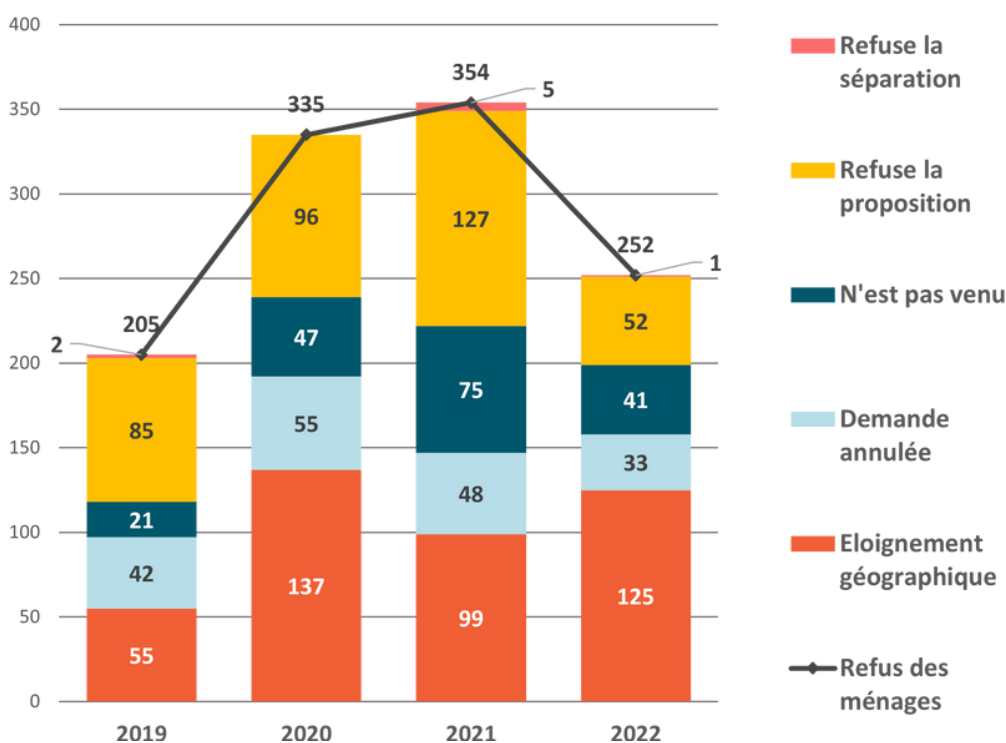
2.2.7 Réponses positives et négatives : les réponses détaillées (en ménages)



2.2.8 Réponses négatives du 115 : évolution



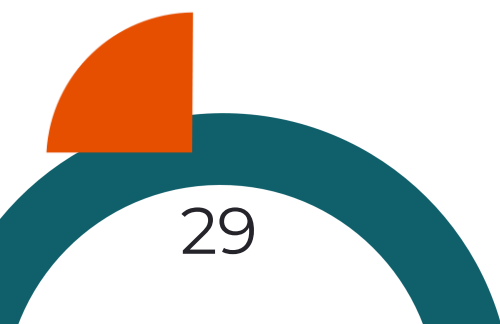
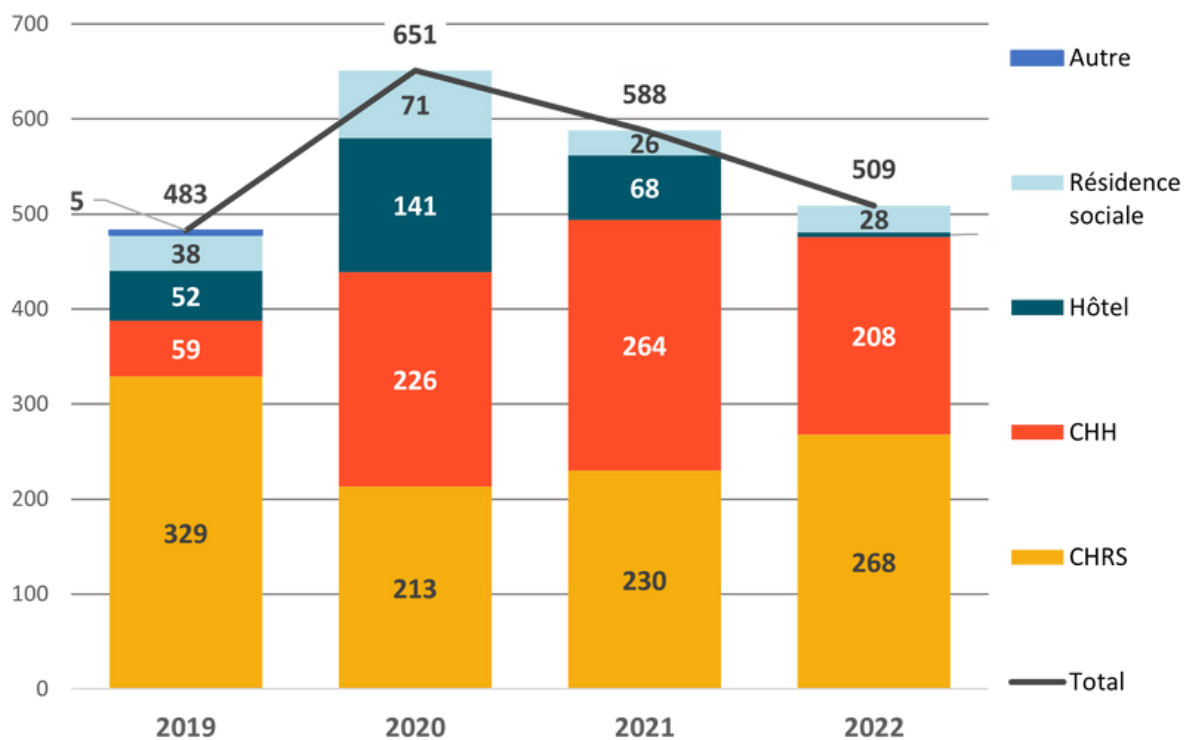
2.2.9 Réponses positives du 115 refusées par les ménages : évolution



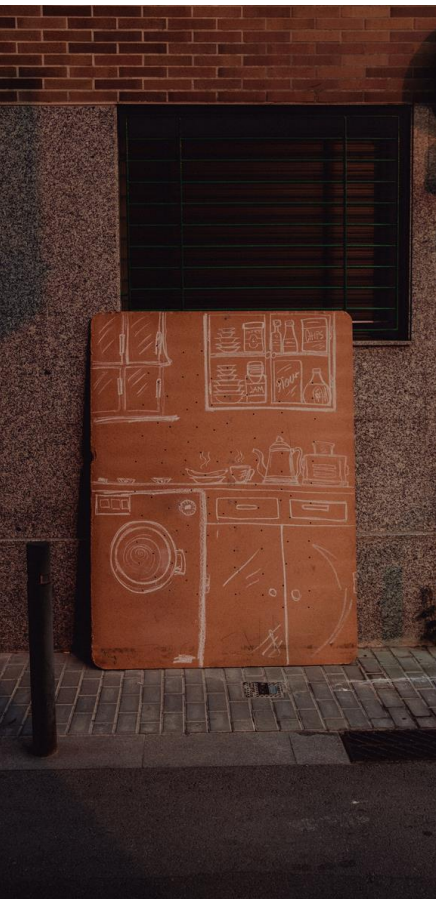
Remarque : Les 2 motifs de refus principaux restent, sur plus de 4 années consécutives, l'éloignement géographique et le refus de cohabitation. L'augmentation du nombre de refus des ménages sur les années 2020 et 2021 correspondent à l'augmentation des réponses positives liées à la crise sanitaire.



2.2.10 Réponses positives du 115 acceptées par les ménages (admissions) : évolution

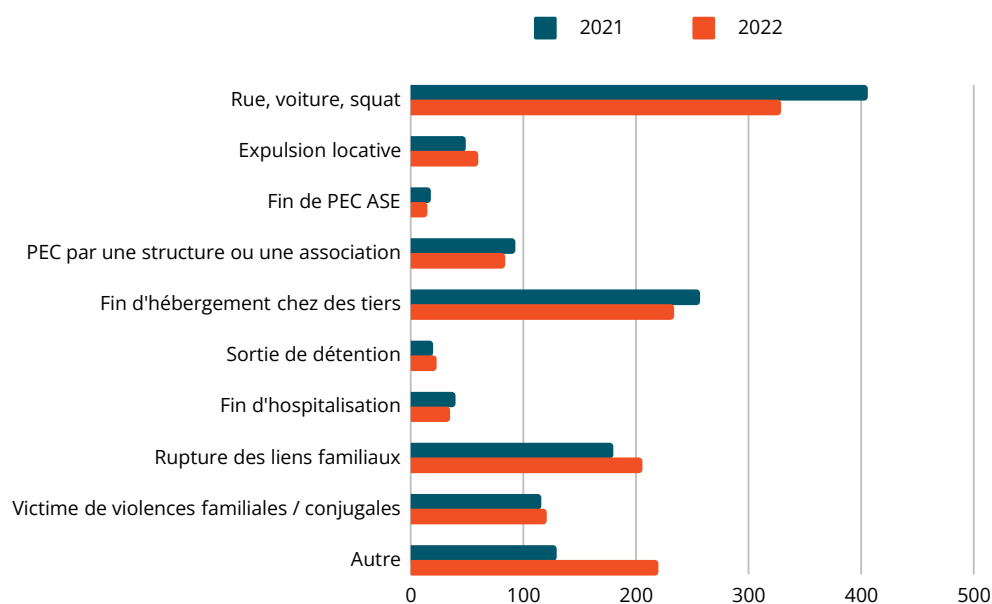


2.3 Profil des ménages en demande au 115

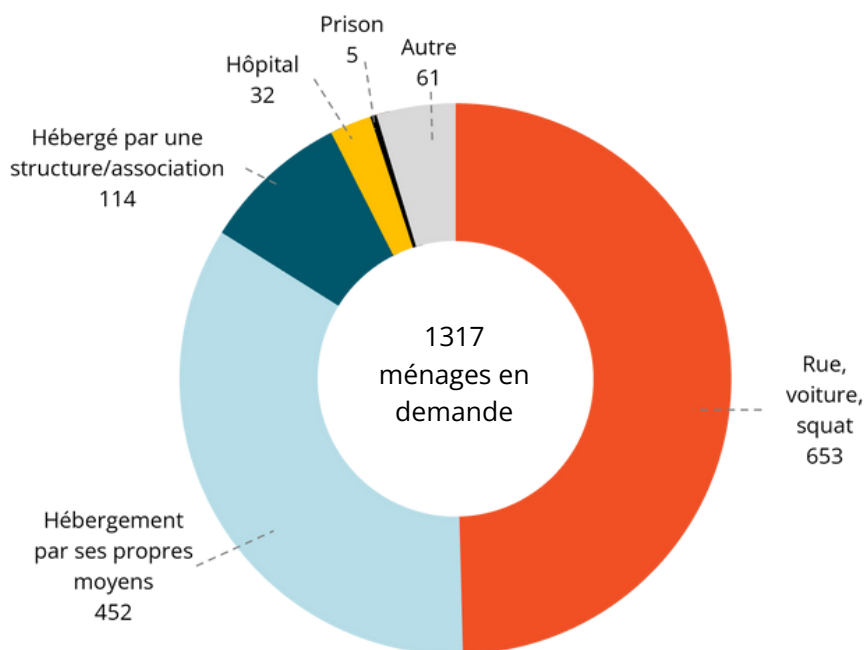


Ici, nous allons nous attarder sur les raisons qui amènent les ménages à composer le 115, et le lieu où le ménage a dormi la veille. Nous procéderons également à une revue des caractéristiques socio-démographiques de la population en urgence (c'est à dire les ménages ayant fait appel au 115 en 2022).

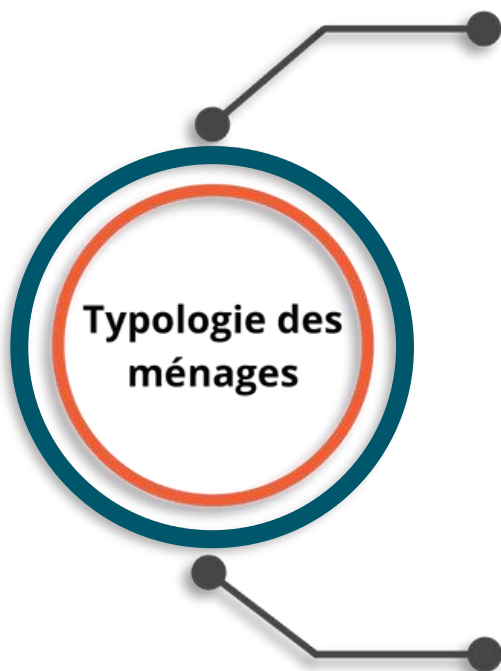
2.3.1 LES MOTIFS DE LA DEMANDE 115



2.3.2 LIEU OÙ LE MÉNAGE A DORMI LA VEILLE



2.3.3 TYPOLOGIE DES MÉNAGES EN DEMANDE



	Demandes	Ménages	%	Personnes
Homme isolé	4158	799	61%	799
Femme isolée	681	231	17%	231
Homme avec enfant	47	10	1%	32
Femme avec enfant	469	144	11%	448
Couple sans enfant	229	40	3%	80
Couple avec enfant	347	54	4%	245
Groupe sans enfant	296	24	2%	65
Groupe avec enfant	93	15	1%	63
TOTAL	6320	1317	100%	1963



isolés

**familles
monoparentales**

familles

4839 demandes

516 demandes

965 demandes

1030 ménages

154 ménages

133 ménages

78 %

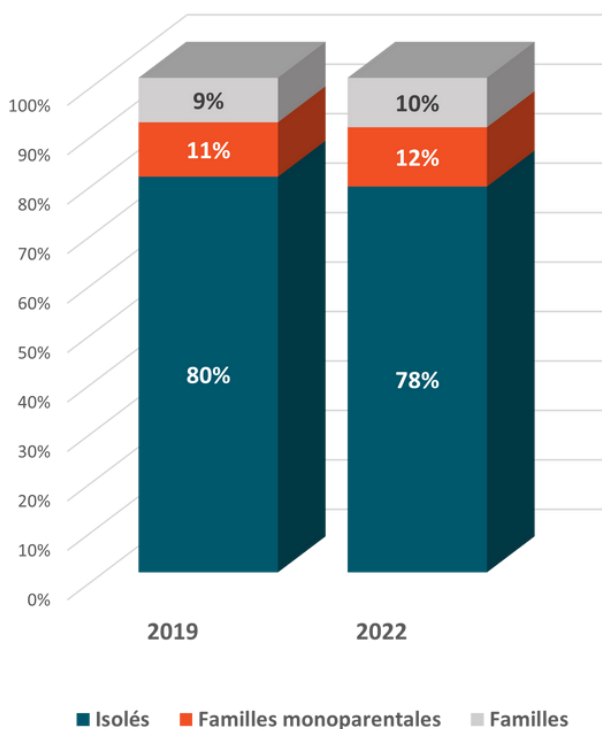
12 %

10 %

1030 personnes

480 personnes

453 personnes

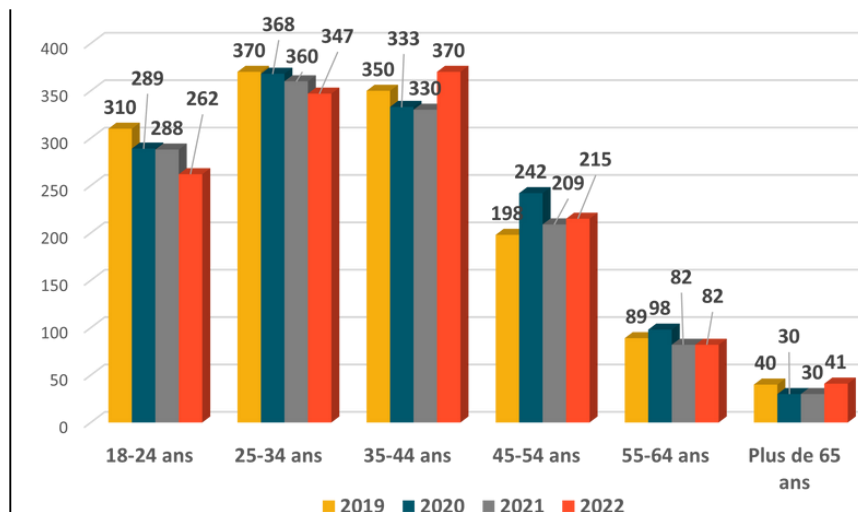


Remarque : Le comparatif ne peut se faire sur plusieurs années car les données ont été corrompues par la refonte de l'application en 2019.

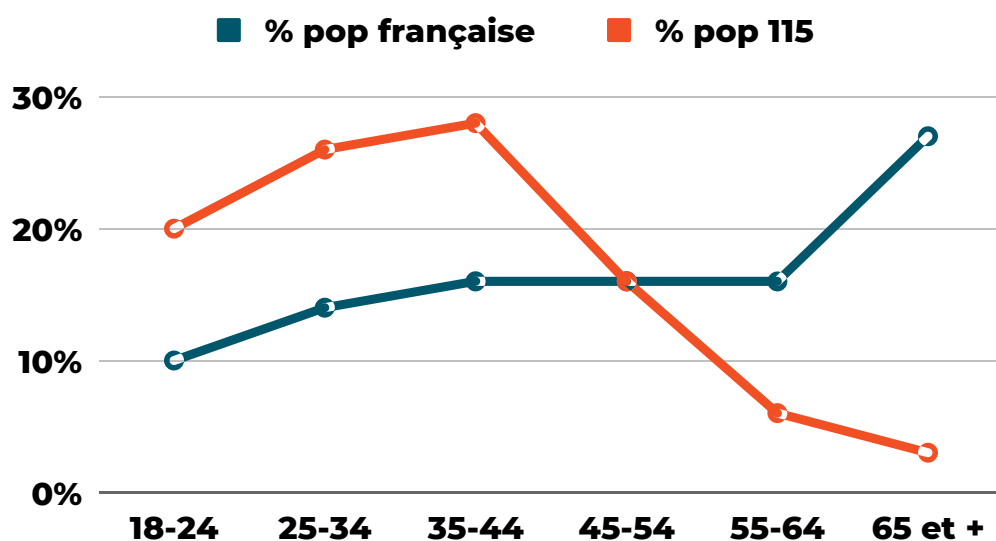
Si nous comparons 2022 à 2019, juste avant la crise sanitaire, nous constatons que la répartition en fonction de la typologie des ménages est sensiblement la même.

	effectifs 115 2022
18-24	262
25-34	347
35-44	370
45-54	215
55-64	82
65 et +	41
total	1317

2.3.4 ÂGE DES MÉNAGES EN DEMANDE



Remarque : La moyenne d'âge globale des ménages en demande d'un hébergement d'urgence reste approximativement autour des 37 ans et ce, depuis 2019. En 2020, les tranches d'âge 45-54 et 55-64 ont augmenté respectivement de 22 et 10%.



**sur -
représentation
des 18-44 ans**
+ 10 points par rapport
à la population
française globale

**sous -
représentation
des 55 ans et +**
- 10 points par rapport à la
population française
globale pour les 55-64.
- 24 points pour les + de
65 ans

Si les plus de 65 ans sont en sous-représentation parmi les demandeurs d'hébergement d'urgence par rapport à leur part dans la population française, leur présence parmi les publics en demande tend à augmenter, ce qui renforce le constat d'un vieillissement des populations en précarité avec comme problématique sous-jacente le manque de structures adaptées à ces publics.

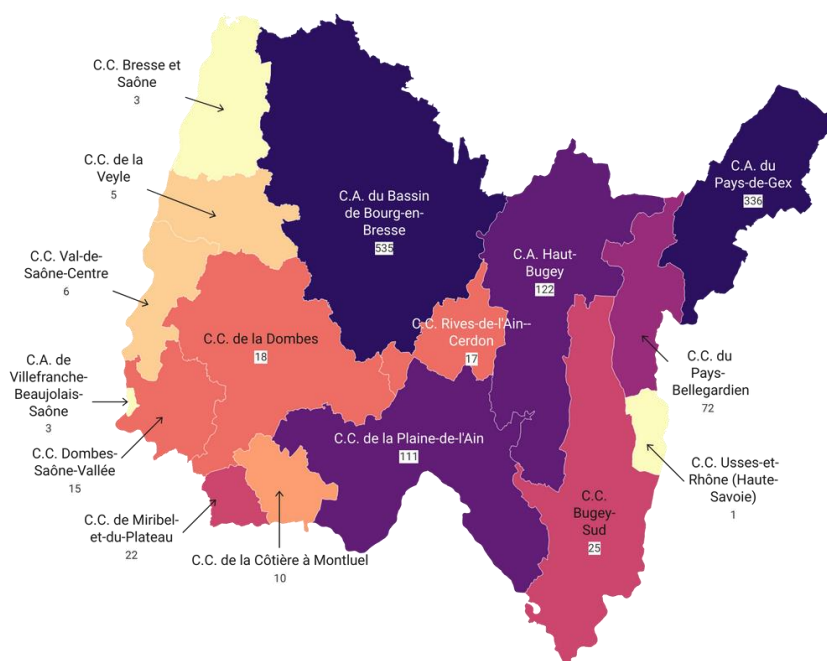
37
ans
C'est la moyenne
d'âge des
demandeurs ayant
fait appel au 115 en
2022.

18-44
ans
C'est la tranche
d'âge la plus
représentée parmi
les demandeurs
ayant fait appel au
115 en 2022.

2.3.5 PROVENANCE DES MÉNAGES EN DEMANDE

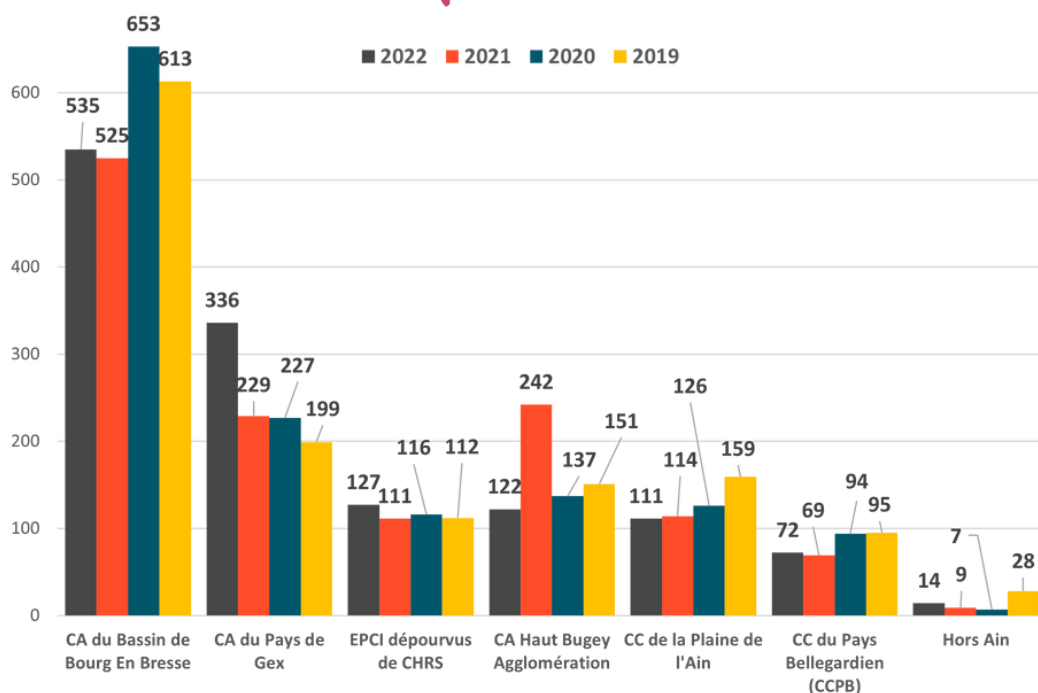
Ménages

■ < 5
 ■ 5-10
 ■ 10-15
 ■ 15-22
 ■ 22-72
 ■ 72-111
 ■ 111-336
 ■ ≥ 336



Remarque :

Surreprésentation des EPCI pourvus de CHRS par rapport à ceux qui en sont dépourvus. Ils regroupent 90% de la demande d'hébergement d'urgence, dont 41% sur la CA3B et 26% sur la CAPG. Cette tendance est représentative de la répartition des demandes depuis 2019. La demande sur la CAPG a, quant à elle, augmenté de 8 points entre 2021 et 2022 (18% en 2021 pour 26% en 2022). Avant cela, le pourcentage de demande par rapport à la demande totale était approximativement de 17-18% de 2019 à 2021.



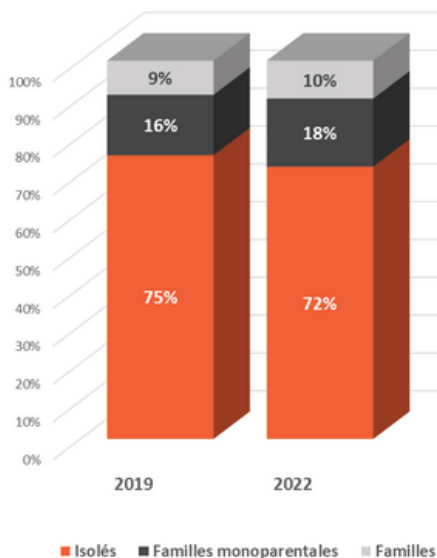
Remarque : Parmi les EPCI dépourvus de CHRS, on retrouve : CA Mâconnais Beaujolais, CC Val de Saône Centre, CC Dombes Saône Vallée, CC de la Veyle, CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, CC Bresse et Saône, CC de la Côtière À Montluel, CC de la Dombes, CC de Miribel et du Plateau, CC Bugey Sud.

A noter également : une demande en baisse sur la CC Miribel Plateau (29 demandes en 2019 contre 22 en 2021 et 2022), et une augmentation soudaine des demandes sur la CC Rives de l'Ain (6, 5, et 4 demandes les années précédentes, 17 en 2022).

2.4 Profil des ménages

ayant reçu une orientation par le 115

2.4.1 TYPOLOGIE DES MÉNAGES ADMIS EN STRUCTURE



Remarque : Le comparatif ne peut se faire sur plusieurs années car les données ont été corrompues par la refonte de l'application fin 2019. Si nous comparons 2022 à 2019, juste avant la crise sanitaire, nous constatons que les familles et familles monoparentales représentent une part plus importante (+3 points) des admissions en 2022 par rapport à 2019.

A noter : Légère surreprésentation des familles (monoparentales ou non) admises par rapport à leur part parmi les demandeurs (28% des ménages admis contre 22% des ménages en demande en 2022) : les familles sont souvent prioritaires lors des périodes hivernales ou de canicule.

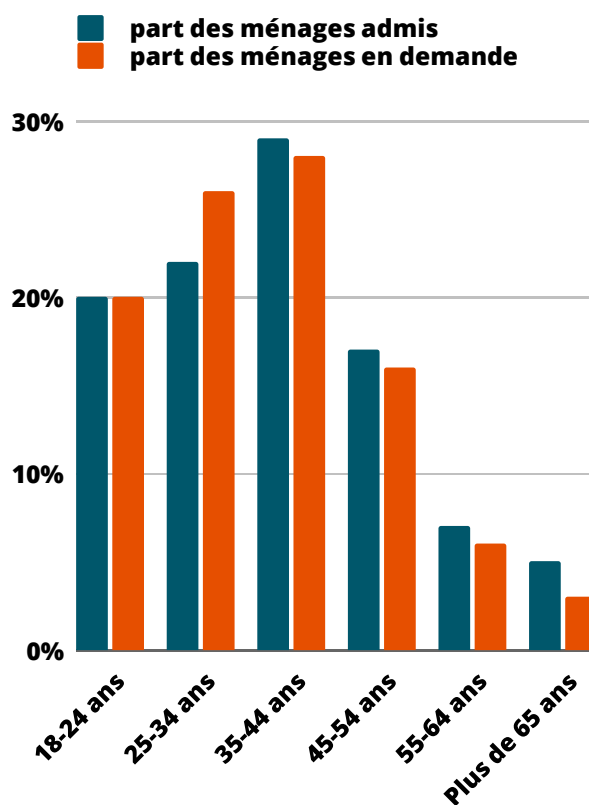
A noter également, sur les 22% de familles en demande, soit 287 familles, 75% d'entre elles, soit 214 familles ont eu une réponse positive du 115. Parmi ces 214 familles qui ont eu une proposition, 142 l'ont acceptée (soit 66%) et ont été admises en structure.

A l'inverse, les isolés sont légèrement sous-représentés car moins susceptibles d'être considérés comme vulnérables (78% des demandeurs contre 72% des orientés en 2022).

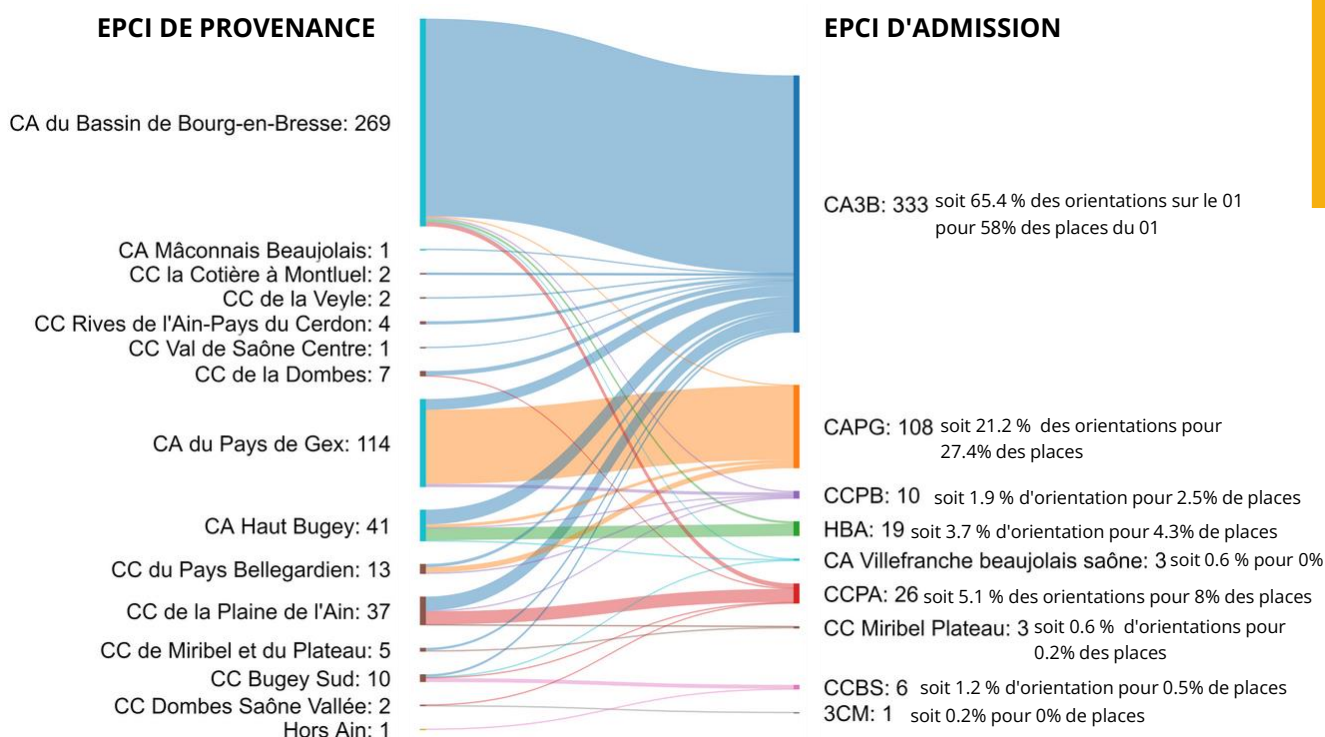
2.4.2 AGE DES MÉNAGES ADMIS

A noter : Légère surreprésentation des 35-44 ans admis par rapport à leur part parmi les demandeurs (cela peut s'expliquer par le fait que cette tranche d'âge comprend surtout des chefs de familles, donc prioritaires s'il y a des enfants). De même pour les plus de 55 ans, cela peut s'expliquer par le fait que les + de 60 ans sont considérés comme vulnérables, leur orientation est quasi systématique.

Les 25-34 ans, sont sous-représentés parmi les ménages recevant une admission en structure. Ils sont par définition considérés comme "non vulnérables", hors pathologie ou autre condition qui pourrait justifier une vulnérabilité. Ils sont donc moins susceptibles de recevoir une orientation.



2.4.3 EPCI DE PROVENANCE ET EPCI D'ADMISSION DES MÉNAGES ORIENTÉS



Une majorité écrasante des orientations se fait vers l'EPCI de Bourg-en-Bresse, cet EPCI étant également celui qui possède le plus de places d'hébergement sur son territoire : 65% des orientations en 2022 pour 58% des places du département sur l'EPCI de la CA3B

Si le graphique ci-dessus montre les flux entre lieu d'appel et lieu d'orientation, on constate outre mesure une augmentation du nombre des refus de la part des ménages liés à l'éloignement géographique de la solution d'hébergement proposée par l'écouter (50% des refus de la part des usagers). Nous n'avons pas de données suffisamment précises pour analyser les lieux d'origine et l'éloignement avec la solution d'hébergement proposée pour les ménages qui ont **refusé** la proposition faite par le 115.

Nous avons en revanche étudié les distances séparant lieu d'appel et lieu d'orientation pour les ménages qui ont **accepté** la proposition. Il en ressort qu'en moyenne, les ménages se voient proposer une orientation à 27 km de leur lieu d'appel.

La distance minimale entre lieu d'appel et lieu d'orientation étant de 0 km, lorsque le ménage se voit proposer une orientation sur la même commune depuis laquelle il a appelé.

La distance maximale recensée parcourue par un ménage entre son lieu d'appel et son lieu d'orientation est de 128 km, pour 4 ménages ayant appelé depuis Divonne-les-Bains et qui ont été orientés à Bourg-en-Bresse.

2.5 Données diverses

sur l'urgence : motifs de fin de PEC, durées de séjour

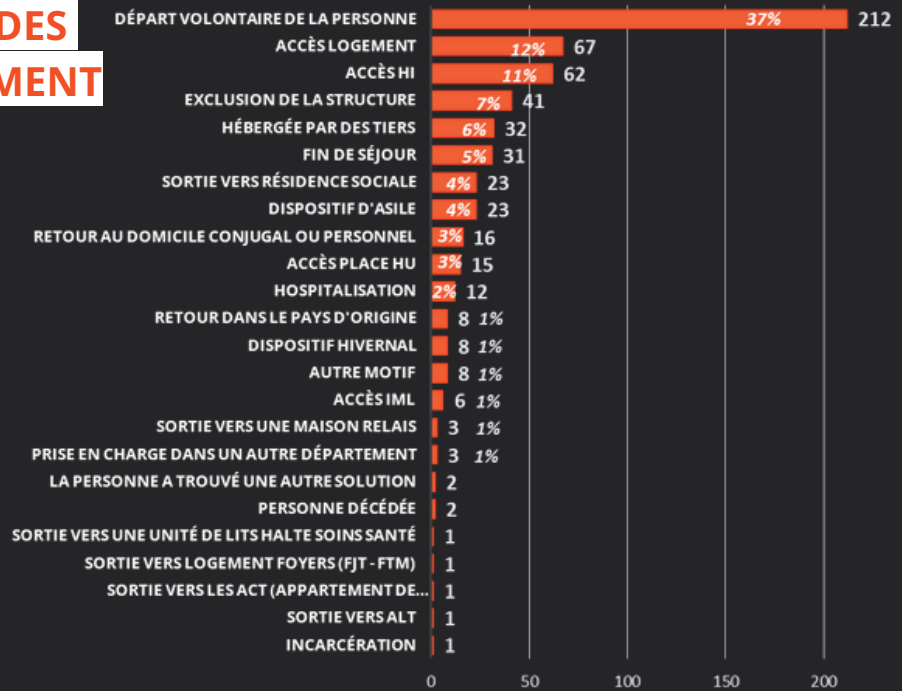
2.5.1 MOTIFS DE SORTIE DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

Il y a quasiment autant de sorties dites "positives", c'est à dire une sortie au motif d'un accès à un autre dispositif quel qu'il soit (36%), que des sorties pour départ volontaire de la personne (37%). Cela pose question, on peut se demander si la morphologie des dispositifs d'urgence correspond aux usages et aux standards des personnes hébergées. En effet, la majorité des places HU (HUH et HUP) sont en co-hébergement, ce qui exacerbe les tensions entre occupants.

De même, 12% des sorties le sont suite à une exclusion de structure ou un non-renouvellement de la prise en charge (la plupart du temps pour violences ou non-adhésion au travail éducatif mis en place).

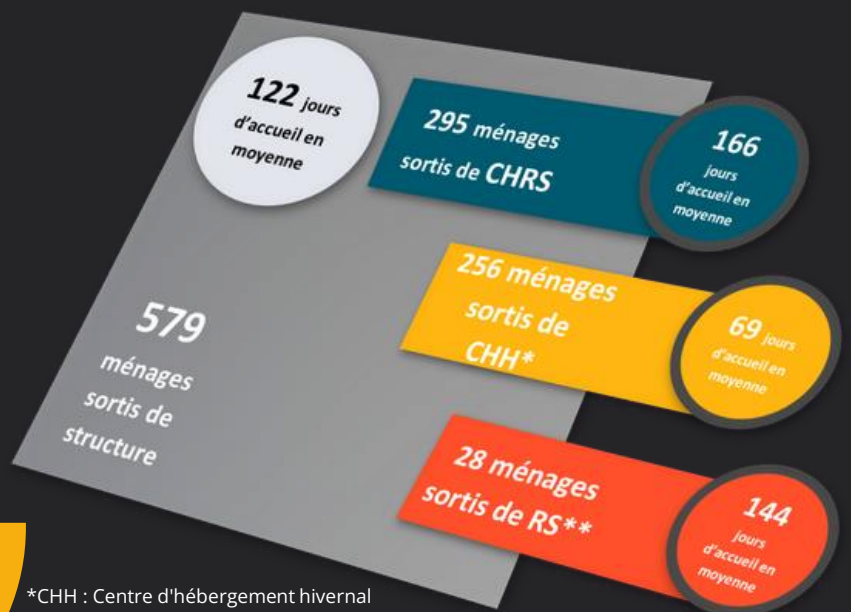
11% des personnes hébergées choisissent de retourner au domicile personnel ou d'un tiers, de retourner au pays ou de changer de département.

3% des ménages sont incarcérés, hospitalisés ou décédés.



2.5.2 DURÉES DE SÉJOUR PAR DISPOSITIF

Les centres d'hébergement hivernaux présentent une durée de séjour bien plus courte que les autres dispositifs. Cela s'explique par la morphologie des CHH, notamment celui de Brou : il s'agit de centres d'hébergement ouverts entre le 1er Novembre et le 31 Mars, période de la trêve hivernale. Il s'agit également de formes d'habitat collectifs, avec aucun espace privé et des dortoirs collectifs.



*CHH : Centre d'hébergement hivernal
 **RS : Résidence Sociale



PARTIE 3

L'INSERTION

PAR L'HÉBERGEMENT
ET LE LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ

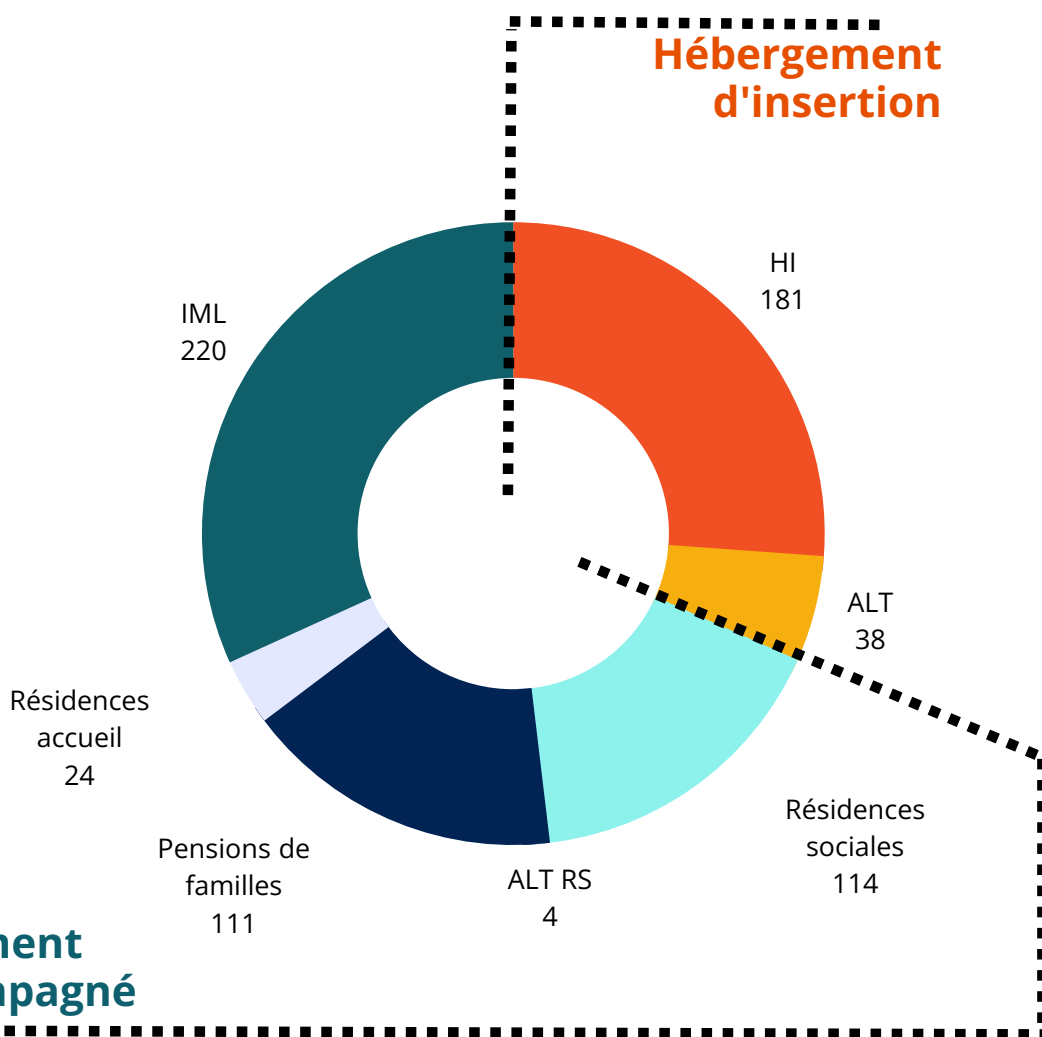
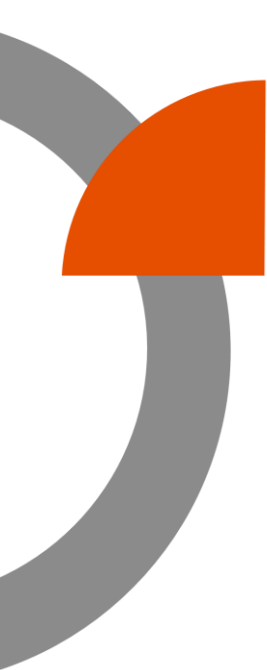


SIANO 01

3.1

PLACES

À DISPOSITION DE L'INSERTION



Logement accompagné

A noter : Peu d'évolution dans le nombre de places à disposition de l'insertion depuis 2020, la répartition des places est restée quasiment identique. En revanche, les places affichées ici ne concernent que celles mises à disposition du SIAO (c'est à dire les places pour lesquelles le SIAO propose des ménages en liste d'attente directement à la structure). Il existe un grand nombre d'autres dispositifs présents dans le département qui peuvent faire l'objet de préconisations de la part des référentes de parcours (RS, ACT, LHSS, FAM, EHPAD...), mais sans garantie que la structure acceptera le ménage. En effet, les référentes de parcours font une préconisation du dispositif "idéal" : elles se basent sur les besoins du ménages plutôt que sur la disponibilité des places, même si la structure n'existe pas dans l'Ain. Cela permet d'identifier les manques en la matière sur le territoire.

3.2 DEMANDES FAITES À L'INSERTION



CENTRALISER

Le SIAO a pour mission de centraliser les demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, et d'orienter les demandeurs vers le dispositif le plus adapté à leur situation.



COLLABORER

Il favorise les relations de concertation et de collaboration avec les différents partenaires sociaux de l'hébergement et du logement.



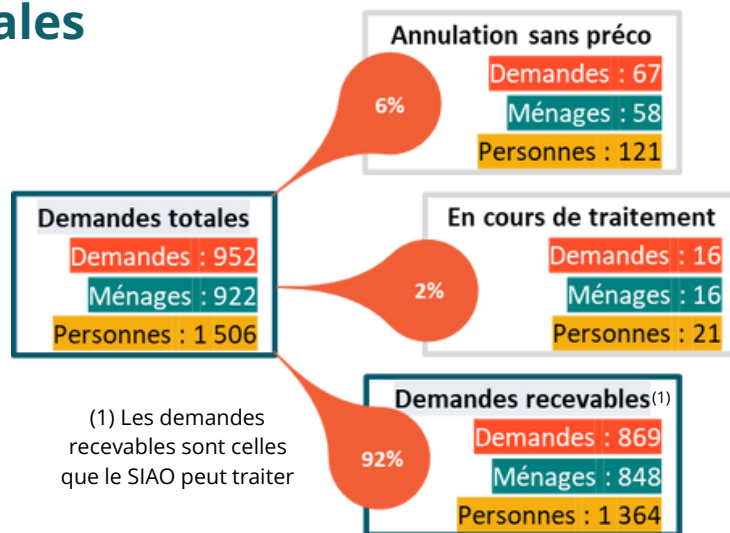
OBSERVER

Le volet insertion participe également à l'observation de la demande locale d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.



3.2.1 Demandes totales

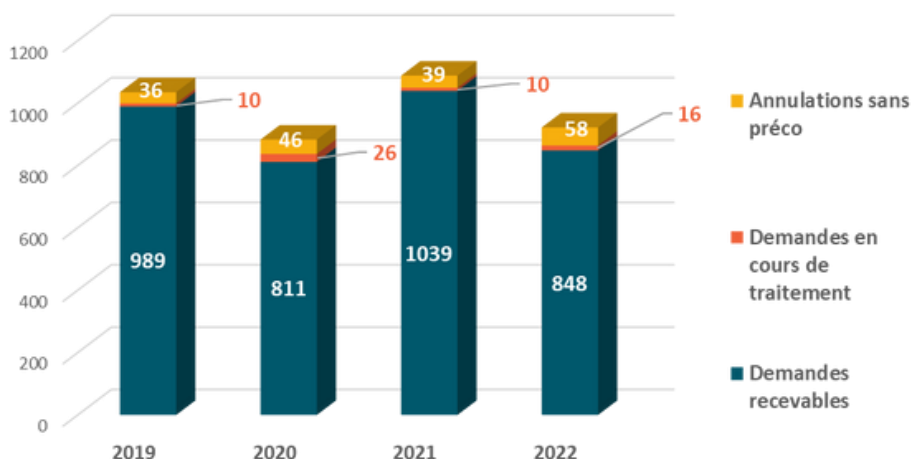
Remarque : Le nombre de demandes d'insertion annulées sans préconisations a augmenté de presque 50% entre 2021 et 2022, passant de 39 à 58. La majorité de ces annulations sans préconisation concerne des ménages qui ont fait le choix de changer de département, cela témoigne d'une plus grande mobilité des ménages dans leur projet d'accès au logement en 2022.



NB : Pour la suite des données sur l'activité de l'insertion, nous retiendrons l'indicateur "demande recevable".

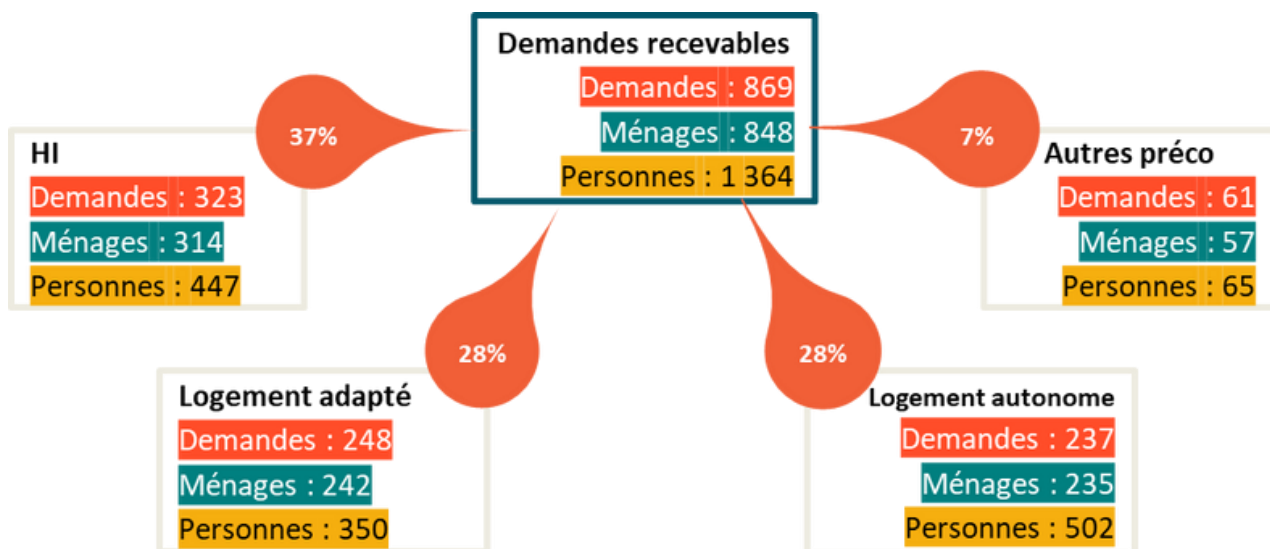
3.2.2 Evolution des demandes

Remarque : Si le nombre de FDL reçues par le SIAO a diminué en 2022, en parallèle, le nombre de FIPP reçues a augmenté. On peut faire l'hypothèse que les prescripteurs sont désormais informés de l'existence de la FIPP et l'utilisent directement sans passer par une FDL pour les ménages jugés aptes au logement de droit commun.

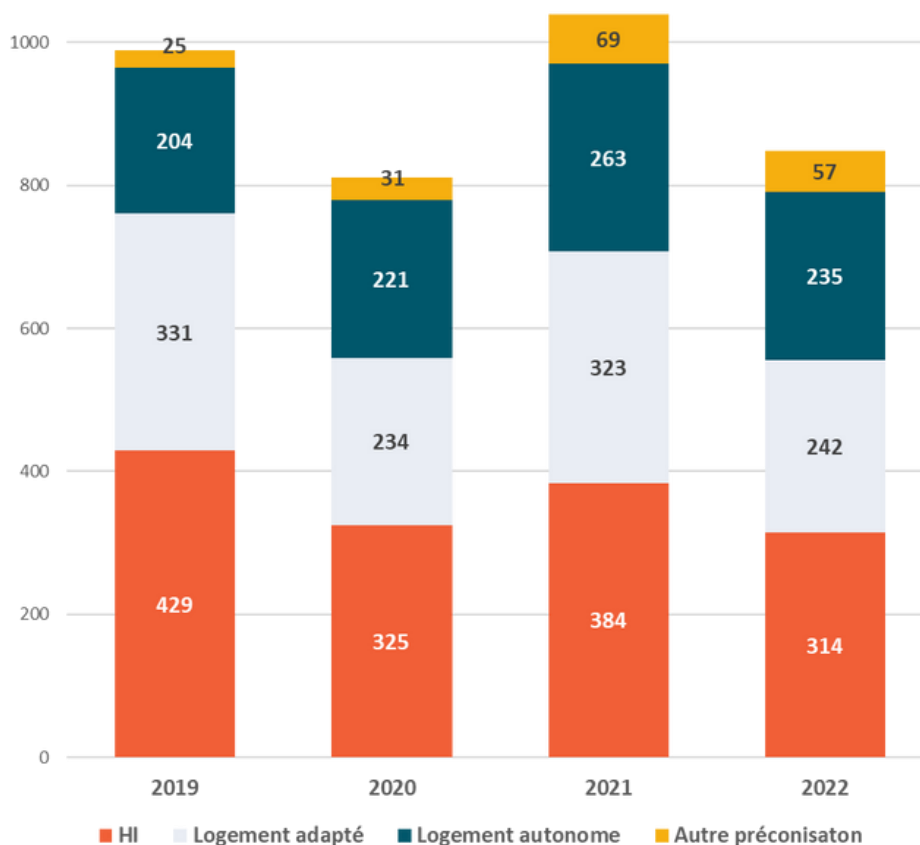




3.2.3 Demandes recevables - les préconisations

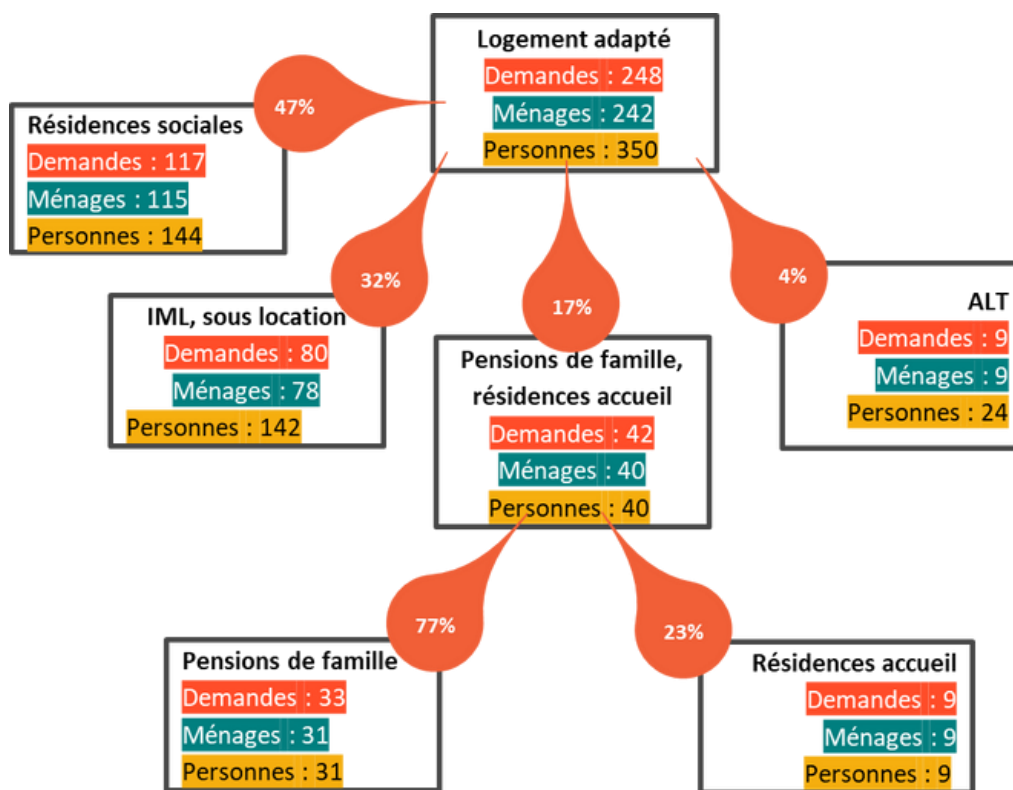


3.2.4 Evolution des préconisations

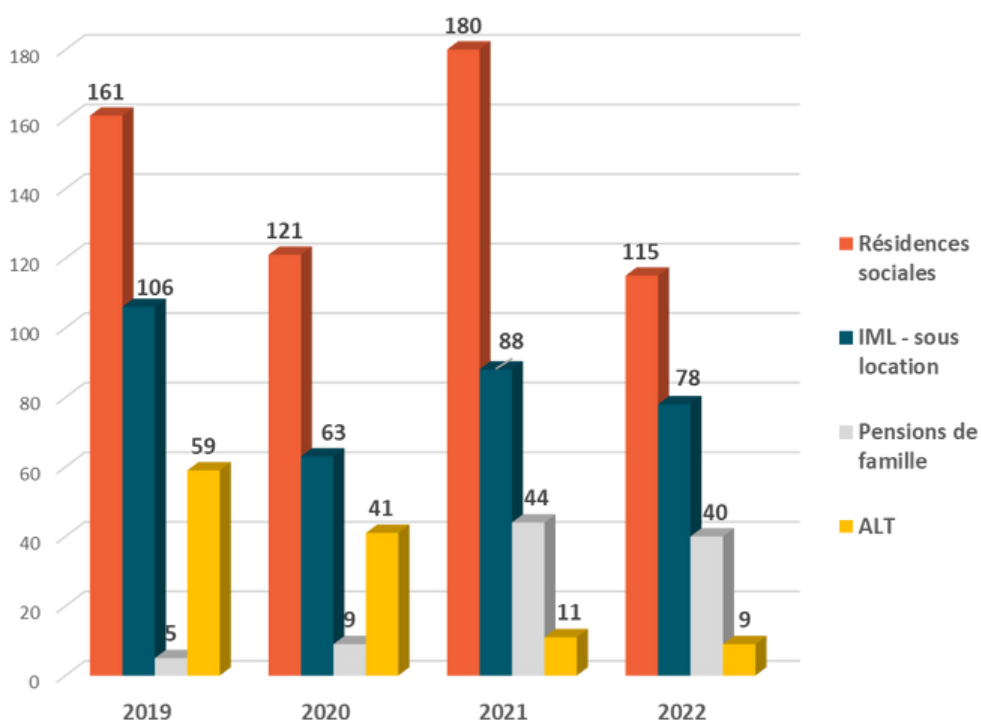




3.2.5 les préconisations logement adapté - détail



3.2.6 Evolution des préconisations logement adapté





3.2.7 les préconisations autres - détail

Dispositifs handicap :

FAM, SAL ORSAC,
Foyer de vie, ...



Dispositifs vieillesse :

MARPA, EHPAD,
Résidence
autonomie, ...



LHSS, ACT, LAM, ...

Les autres
préconisations
57 Ménages



CPH



Dispositif
Robinson



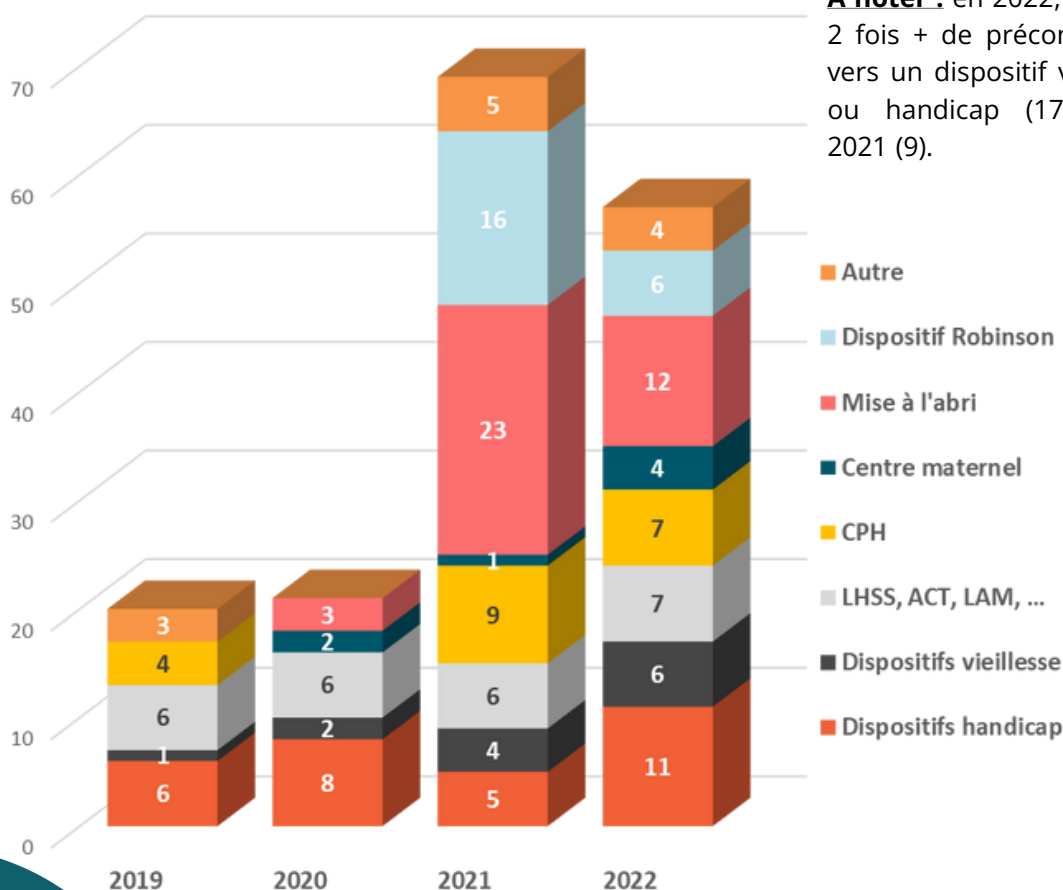
Centre
maternel

Autre :

Mise à l'abri,
Dispositif addiction,
Dispositif étranger
malade, ...



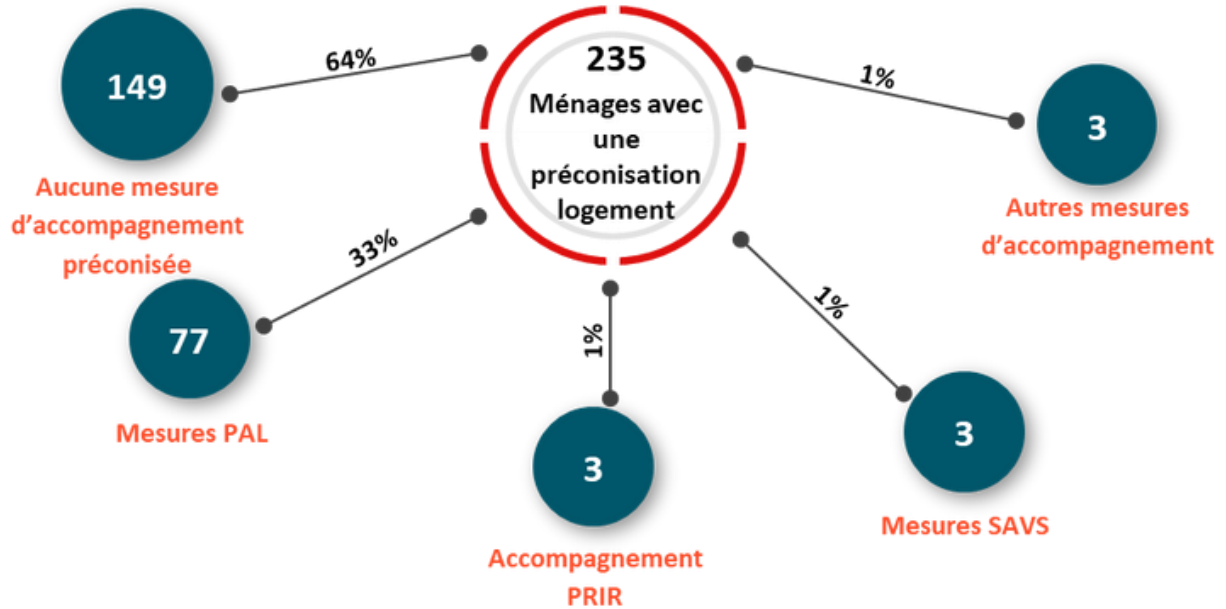
3.2.8 Evolution des préconisations autres



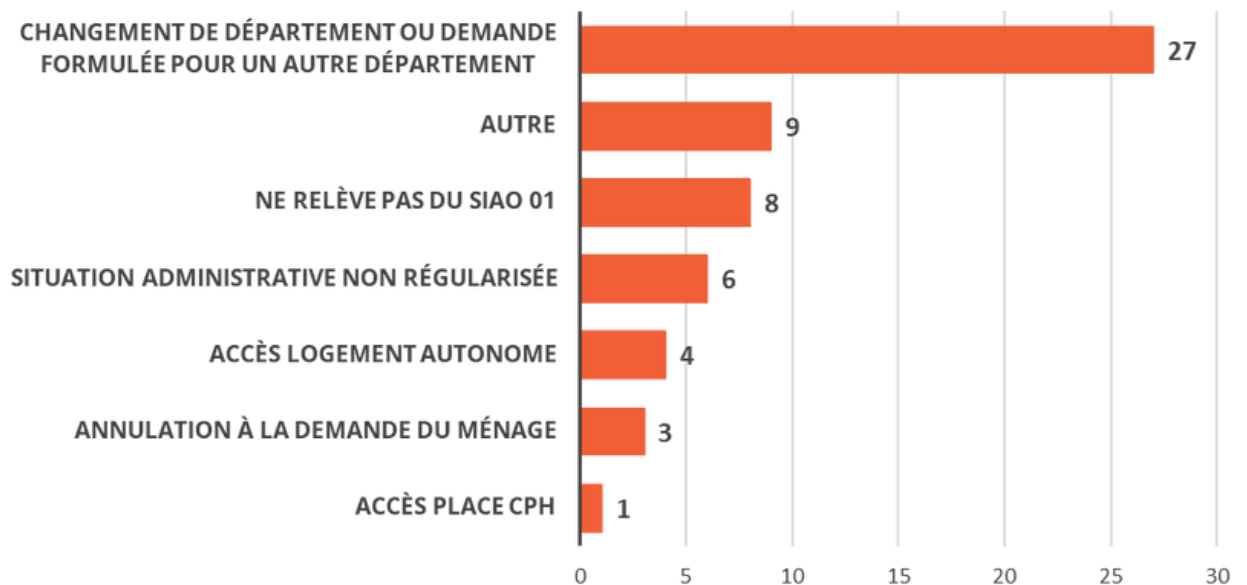
A noter : en 2022, il y a eu 2 fois + de préconisations vers un dispositif vieillesse ou handicap (17) qu'en 2021 (9).



3.2.9 les préconisations logement - détail



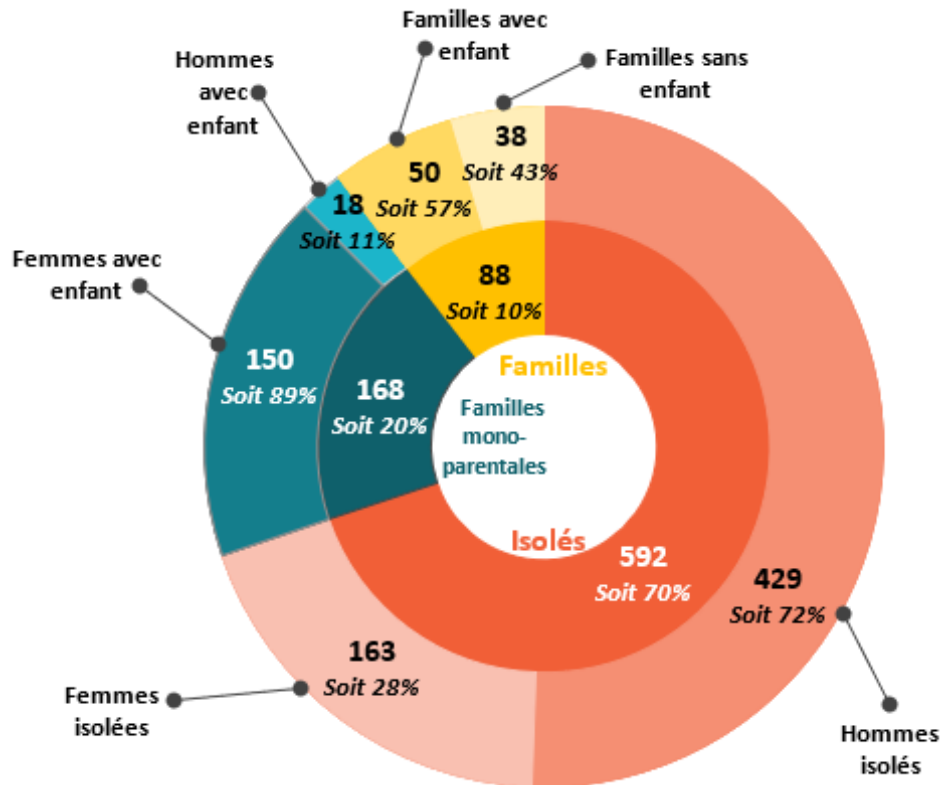
3.2.10 Les demandes annulées sans préconisation - motifs



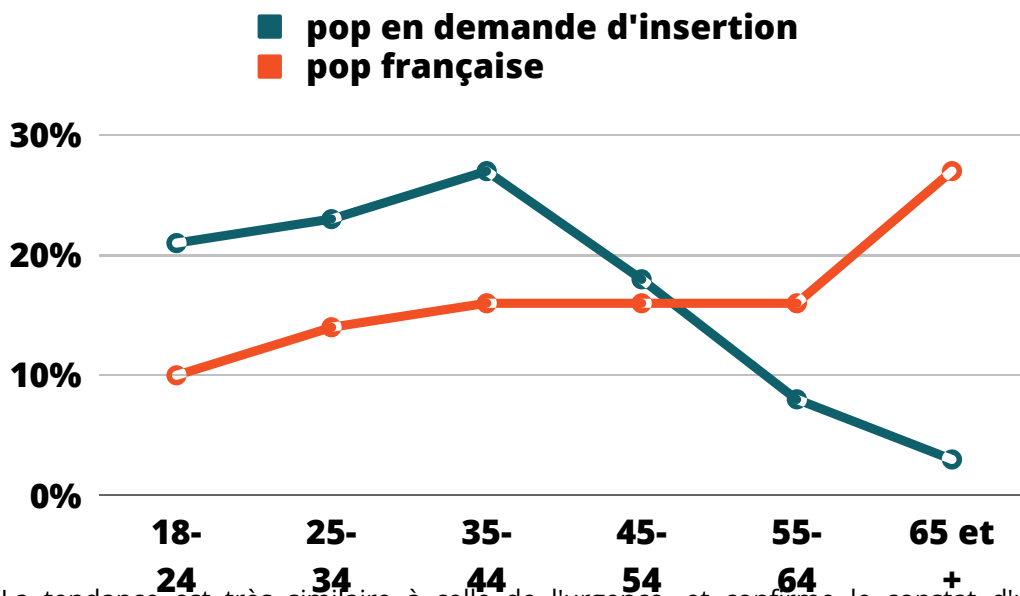
3.3 Profil des ménages en demande sur l'insertion



3.3.1 TYPOLOGIE DES 848 MÉNAGES EN DEMANDE



3.3.2 AGE DES MÉNAGES EN DEMANDE



sur - représentation des 18-44 ans
+ 11 points par rapport à la population française globale

sous - représentation des 55 ans et +
- 8 points par rapport à la population française globale pour les 55-64.
- 24 points pour les + de 65 ans

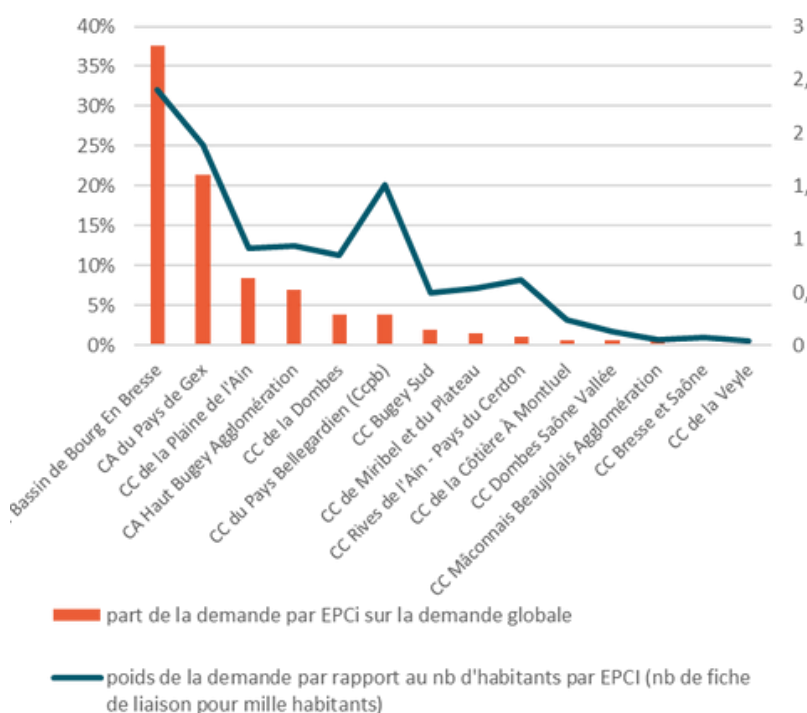
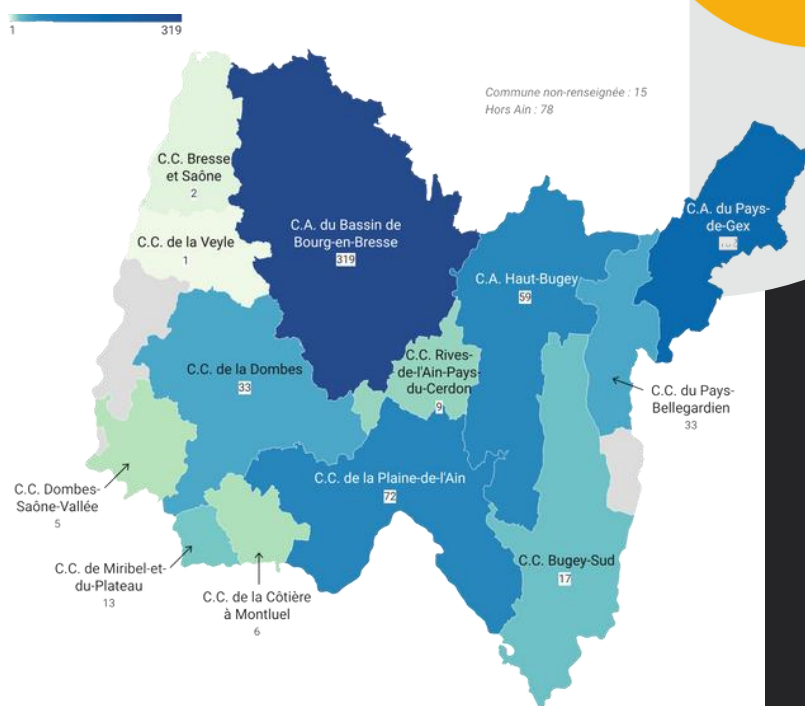
La tendance est très similaire à celle de l'urgence, et confirme le constat d'un vieillissement des populations en demande d'hébergement d'urgence et d'insertion, même si encore une fois, les plus de 65 ans sont en sous-représentation parmi les demandeurs d'hébergement d'urgence par rapport à leur part dans la population française. On note, cela dit, une augmentation de +de 50% de la demande des 65 ans et plus entre 2021 et 2022 : de 17 ménages concernés, on passe à 26 en 2022.

3.3.3 PROVENANCE DES MÉNAGES EN DEMANDE

Sur cette carte montrant la répartition géographique des demandes d'insertion valides, nous constatons qu'il n'y a pas réellement de « zones blanches » dans l'Ain, hormis les EPCI limitrophes à cheval sur plusieurs départements tels que les EPCI Val de Saône Centre, Usses et Rhône, et Maconnais Beaujolais. Pour ces territoires, l'absence de fiches de liaison s'explique par la proximité avec les départements de la Saône et Loire et de la Savoie qui drainent peut être les demandes d'insertion.

Les territoires qui arrivent en tête du nombre de sollicitations au SIAO insertion sont la CA3B, la CAPG et la CCPA.

Cela dit, il apparait logique que certains EPCI plus petits aient moins de demandes d'insertion sur leur territoire.



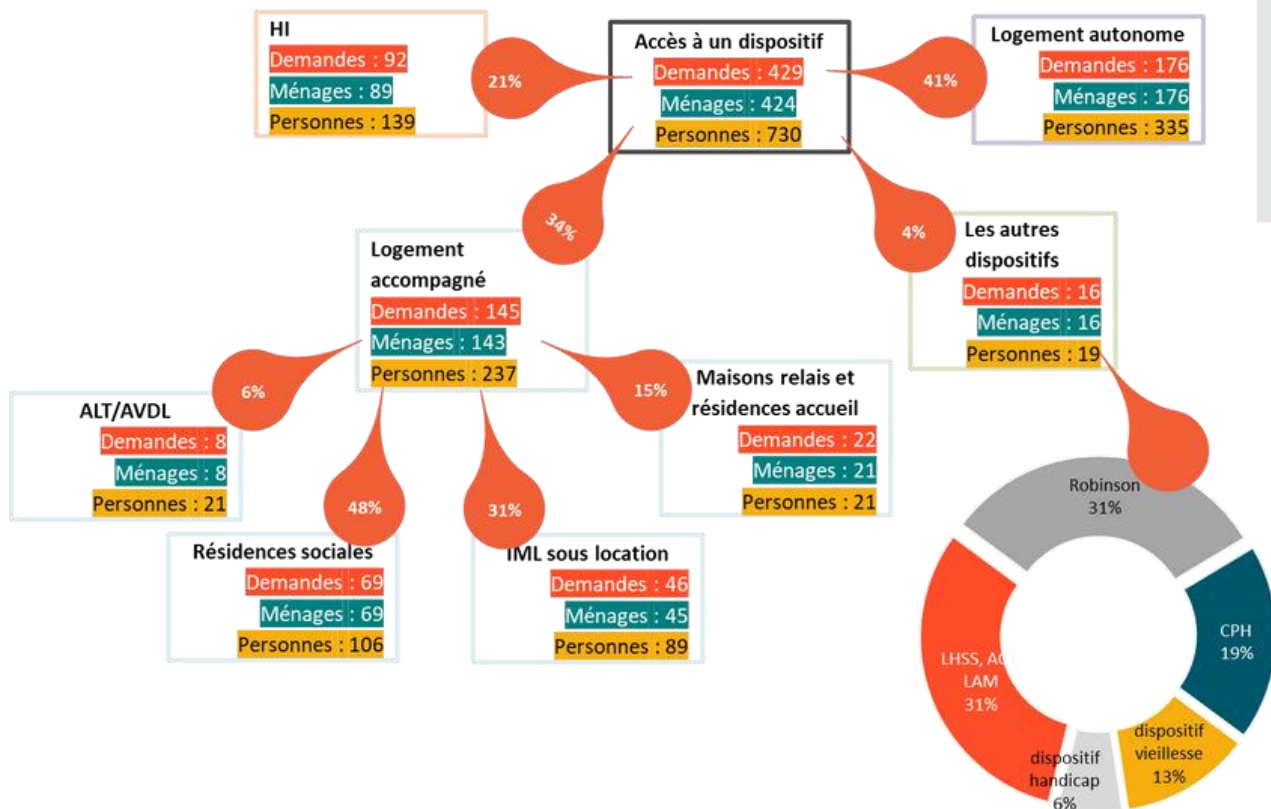
Pour quantifier plus précisément les besoins de chaque territoire, nous avons alors corrigé le nombre de fiches de liaison en fonction du poids de la population. Nous avons choisi pour ce faire de calculer le nombre d'habitants pour 1000 ayant une fiche de liaison, et ce dans chaque EPCI. Le classement des EPCI avec le plus de demandes s'en trouve alors profondément modifié. Ainsi, si la CA3B et la CAPG restent les 2 territoires avec le plus de demandes, c'est la CCPB qui passe de la 6ème à la 3ème place, HBA reste 4ème et la 5ème place revient à CCPA qui était 3ème.

Enfin, se détache également le petit EPCI de Rives de l'Ain Pays du Cerdon, qui a longtemps été abordé comme une « zone blanche » lorsque les années précédentes, nous prenions en compte l'adresse du prescripteur et non pas celle du ménage lorsqu'il s'agissait d'étudier la répartition territoriale de la demande.

3.4 Profil des ménages

ayant accédé à un dispositif d'insertion en 2022

3.4.1 LES ACCÈS PAR DISPOSITIF



3.4.2 ÂGE DES MÉNAGES AYANT ACCÉDÉ À UN DISPOSITIF D'INSERTION

A noter : Contrairement à l'urgence, l'âge des demandeurs n'influence pas les conditions d'accès à une structure d'insertion. La répartition par tranches d'âge est quasi similaire au moment de la demande et au moment de l'entrée en structure

	ménages en demande d'insertion	ménages ayant accédé à un dispositif d'insertion
18-24	21%	21%
25-34	23%	24%
35-44	27%	23%
45-54	18%	21%
55-64	8%	9%
65 et +	3%	2%

3.4.3 TYPOLOGIE DES MÉNAGES AYANT ACCÉDÉ À UN DISPOSITIF



Typologie des ménages

A noter : Les familles et les familles monoparentales reçoivent en moyenne plus facilement une attribution sur un dispositif d'insertion que les personnes isolées. Ces dernières ont une plus grande part de demande que d'admission. Si l'on effectue le ratio entre le nombre de ménages en demande et le nombre de ménages ayant reçu une orientation sur un dispositif, on s'aperçoit que ce ratio est bien plus élevé pour les familles et les familles monoparentales.

typologie	ménages	%
Hommes isolés	196	46%
Femmes isolées	79	19%
Hommes avec enfant	16	4%
Femmes avec enfant	80	19%
Familles sans enfant	20	5%
Familles avec enfant	33	8%
total	424	100%

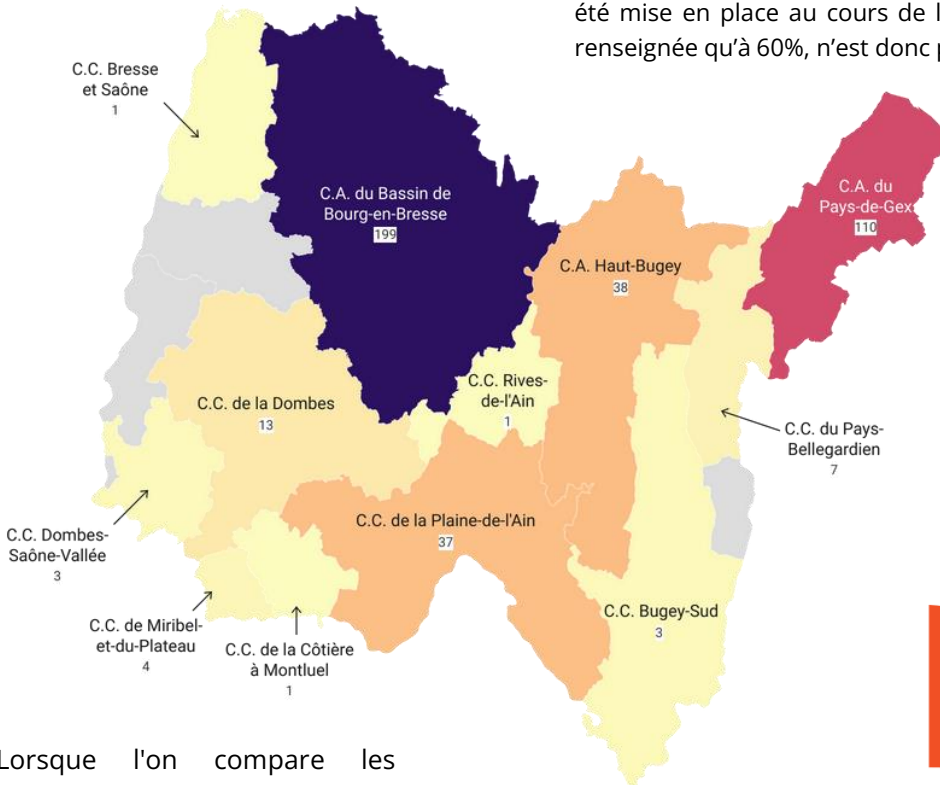


isolés	familles monoparentales	familles
592 ménages en demande d'insertion	168 ménages en demande d'insertion	88 ménages en demande d'insertion
275 ménages ayant accédé à un dispositif	96 ménages ayant accédé à un dispositif	53 ménages ayant accédé à un dispositif
70 % des ménages en demande	20 % des ménages en demande	10 % des ménages en demande
65 % des accédants	23 % des accédants	12 % des accédants
46% de satisfaction des demandes d'insertion	57% de satisfaction des demandes d'insertion	60% de satisfaction des demandes d'insertion



3.4.4 EPCI DE PROVENANCE ET EPCI D'ORIENTATION DES MÉNAGES ORIENTÉS

Provenance des ménages admis



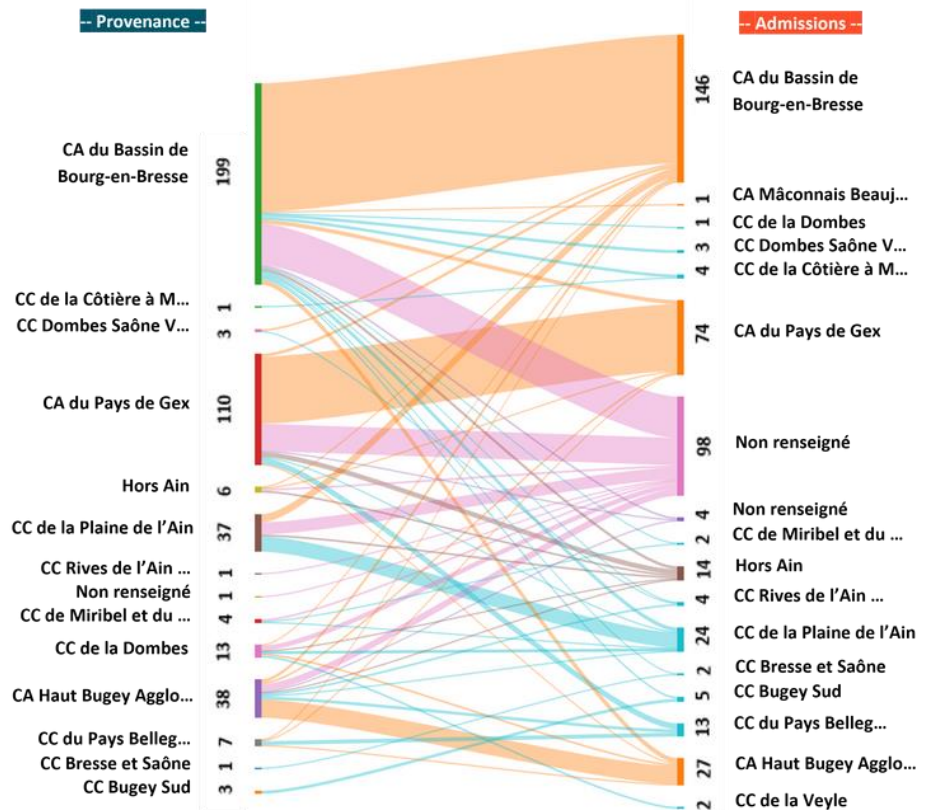
A noter : L'indicateur « EPCI de la demande » (c'est à dire l'EPCI du prescripteur de la FDL) est ici pris à la place de l'EPCI de provenance du ménage car cette dernière donnée a été mise en place au cours de l'année 2022. Cette donnée, renseignée qu'à 60%, n'est donc pas utilisable cette année.

Une majorité écrasante des orientations se fait vers l'EPCI de Bourg-en-Bresse, cet EPCI étant également celui qui possède le plus de places d'insertion et de logements sur son territoire.

Lorsque l'on compare les chiffres sur la provenance et le lieu d'admission des ménages, on se rend compte que certains EPCI "perdent" des habitants quand d'autres en "gagnent". Ainsi, la CA3B, la CAPG, la CCPA, la CC Miribel Plateau, la CC Dombes et HBA ont plus de personnes provenant de leur territoire en demande, que de personnes admises sur leur territoire.

Le phénomène en revanche, est inversé pour la 3CM, la CC Rives de l'Ain, la CCPB, la CC Bresse et Saône, et CCBS.

Cela dit, nous avons pris en considération les adresses des prescripteurs pour les provenances, il est donc normal que les provenances soient plus concentrées sur les EPCI qui comportent des centres sociaux et des services administratifs.

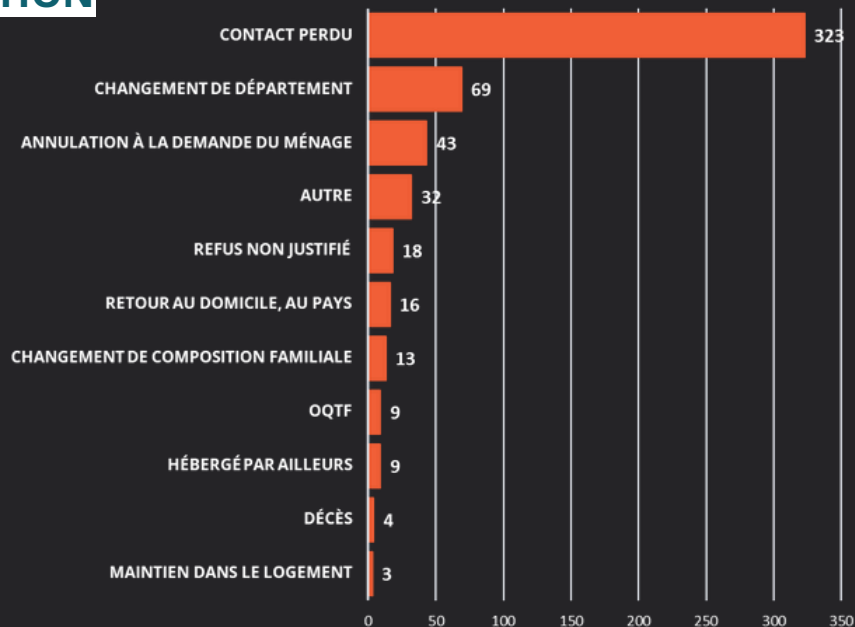


3.5 données diverses

sur l'insertion : annulations, préconisations, délais

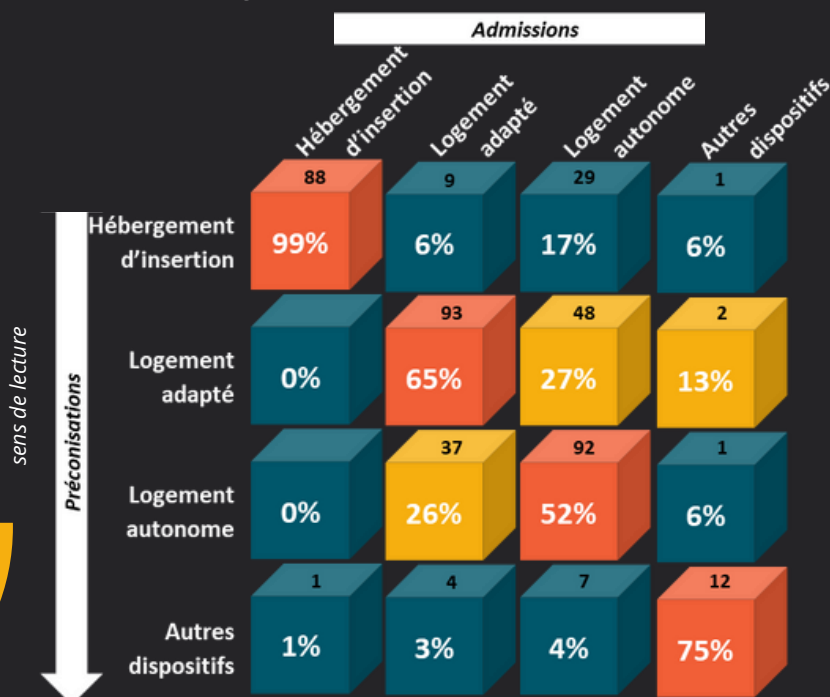
3.5.1 MOTIFS D'ANNULATION DES DEMANDES D'INSERTION

L'écrasante majorité des demandes d'insertion via une fiche de liaison annulées, l'est au motif d'un contact perdu avec le demandeur. En effet, une demande d'insertion implique pour le demandeur d'actualiser sa demande tous les mois. Chaque mois, le demandeur doit faire part au SIAO de tout changement de situation et doit confirmer que sa demande est toujours d'actualité. Lorsqu'un demandeur ne se manifeste pas et ne répond pas aux sollicitations téléphoniques et écrites de l'équipe insertion, une demande d'information est transmise au prescripteur de la fiche de liaison. Si le prescripteur n'est pas non plus en mesure de fournir des informations ou de contacter la personne, alors la fiche de liaison est annulée et la personne est retirée de la liste d'attente pour l'accès au dispositif préconisé.

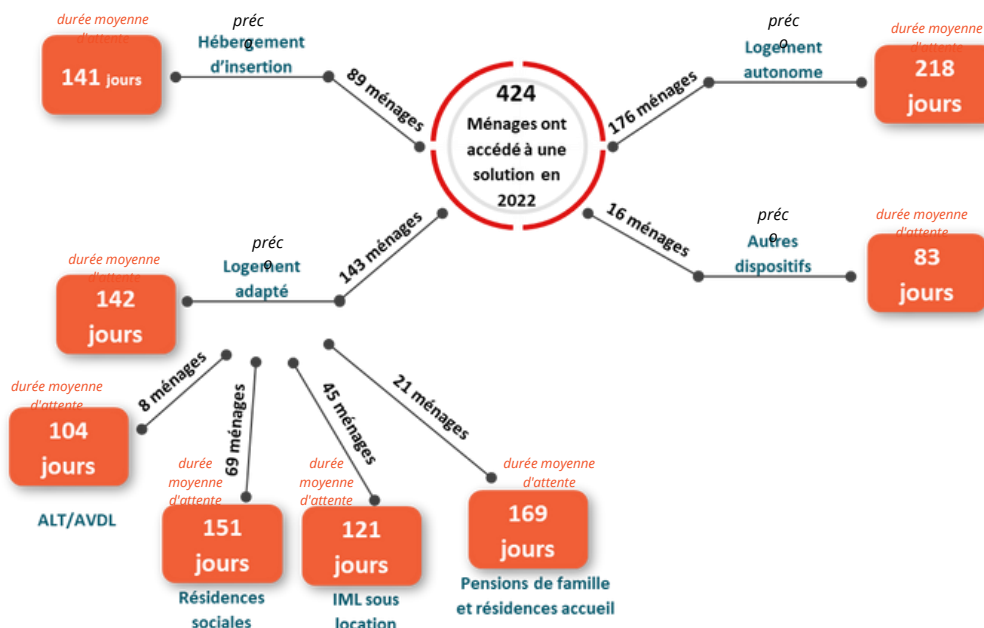


3.5.2 ÉCARTS ENTRE PRÉCONISATION ET DISPOSITIF D'ADMISSION

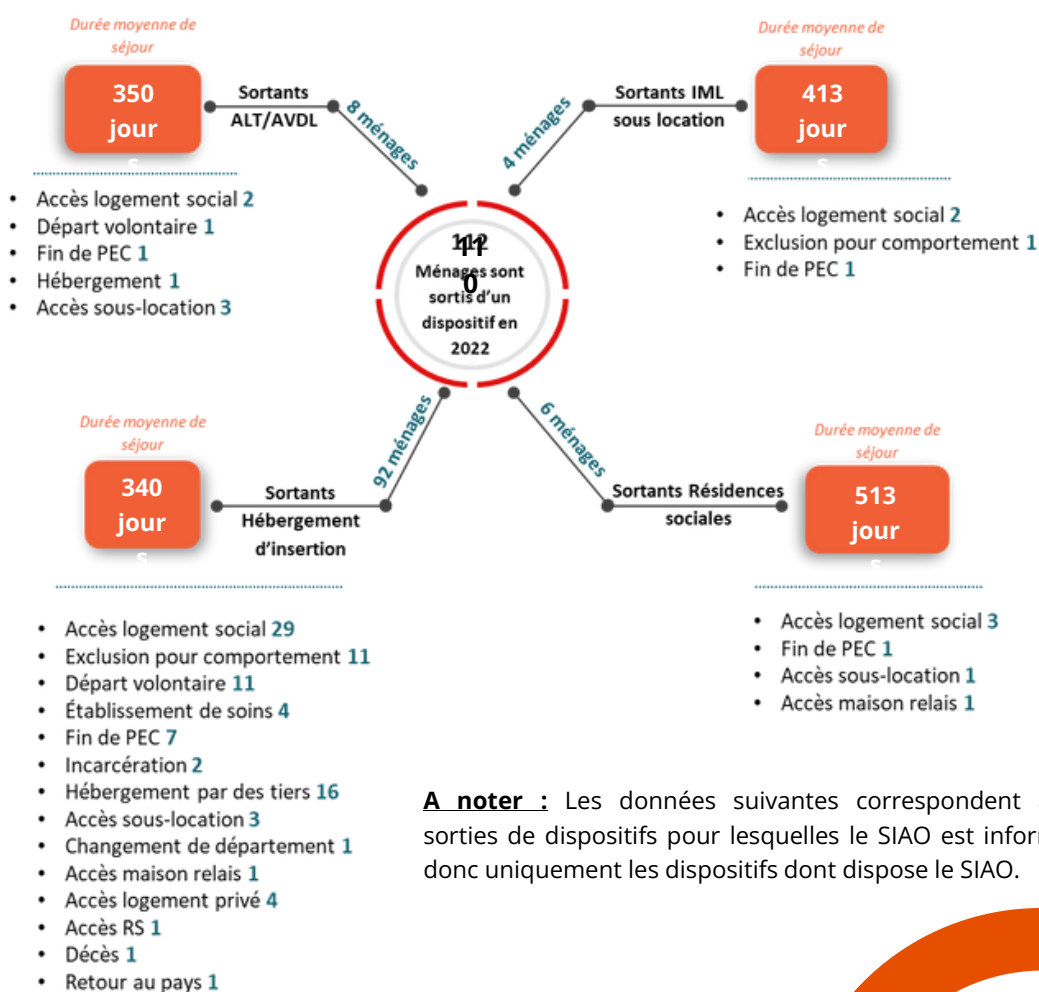
De manière générale, le dispositif d'admission correspond au dispositif préconisé par le SIAO. Cependant, si l'on s'attarde sur les dispositifs préconisés pour les ménages ayant accédé à un logement autonome, on remarque que 17% de ces ménages avait la préconisation « Hébergement d'insertion ».



3.5.3 DÉLAI MOYEN D'ATTENTE ENTRE PRÉCONISATION ET ADMISSION



3.5.4 MOTIFS DE FIN DE PRISE EN CHARGE ET DURÉES DE SÉJOUR



A noter : Les données suivantes correspondent aux sorties de dispositifs pour lesquelles le SIAO est informé, donc uniquement les dispositifs dont dispose le SIAO.

PARTIE 4

L'OBSERVATOIRE

DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



SIANO 01

L'OBSERVATOIRE

EN BREF



L'observatoire du SIAO 01 est consacré à la veille sociale dans le département de l'Ain. Pôle transversal, l'observatoire étudie à la fois les questions d'urgence et d'insertion, mais aussi les problématiques liées au logement des publics dit "prioritaires" à l'accès au logement social.

Constitué d'une assistante administrative en charge des statistiques et d'une chargée d'études, l'observatoire permet de multiplier les échelles et méthodes d'analyse pour proposer tant du contenu quantitatif que qualitatif, avec une attention particulière sur le volet communication et transmission de l'information au plus grand nombre.

QUE FAIT L'OBSERVATOIRE?

- L'observatoire réalise, à la demande de ses partenaires, des enquêtes qualitatives, des bilans quantitatifs, focus, diagnostics territoriaux, analyses de textes juridiques, synthèses de recherches existantes sur un sujet donné.
- L'observatoire compile, recense et analyse les chiffres de l'hébergement, du logement adapté et de la RPP. Des tableaux de bords récapitulatifs sont faits chaque mois pour les partenaires et les instances décisionnaires.

86

C'EST LE NOMBRE DE
PRODUCTIONS
RÉALISÉES EN 2022

C'est 59% de plus que l'année précédente. Les commanditaires principaux sont la DDETS, viennent ensuite les enquêtes dont le SIAO est à l'initiative.

4. REFONTE DE L'IDENTITÉ GRAPHIQUE

4.1.1 UN NOUVEAU LOGO

Le SIAO 01 possède désormais son logo. Inspiré des couleurs de la nuit et de l'urgence, et par notre mission de mise à l'abri, nous avons imaginé un logo simple, épuré, et reconnaissable, qui porte le message de nos missions en un coup d'oeil. Nous avons ensuite décliné ce logo en plusieurs versions pour qu'il puisse s'adapter à tous les supports.



Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Ain



4.1.2 UNE CHARTE GRAPHIQUE

Nous avons également travaillé sur une palette de couleurs afin d'harmoniser nos supports et les rendre reconnaissables. Nous avons opté pour des couleurs rappelant encore une fois l'urgence et la nuit (le orange rouge, le bleu pétrole et le gris anthracite), que nous avons associées à un jaune soleil qui tranche. Enfin, le noir et le blanc viennent compléter la palette, ajoutant une touche de sobriété.

RVB : 71, 71, 71 Hex : #474747	RVB : 15, 96, 107 Hex : #0F606B	RVB : 255, 255, 255 Hex : #FFFFFF
RVB : 241, 80, 37 Hex : #F15025	RVB : 246, 175, 15 Hex : #F6AF0F	RVB : 0, 0, 0 Hex : #000000

La charte graphique inclut également des polices spécifiques, et des signatures communes en pied de mail.

Open Sans Bold

Open Sans

Open Sans Light



4.2 ANALYSE DE LA NOUVELLE CIRCULAIRE DÉFINISSANT LES ATTENDUS DES SIAO : **INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 31 MARS 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en oeuvre du Service public de la rue au logement**

Une instruction parue le 31 mars 2022 précise les missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement (SPRULO). Elle définit notamment le "cadre opérationnel" des missions des SIAO et en détaille les modalités d'application, le SIAO devant devenir la "clé de voûte" du Service public de la rue au logement au niveau local. Le pôle observatoire a réalisé un travail de synthèse visant à comparer les attendus de l'instruction avec les pratiques existantes du service. Il en ressort que le SIAO 01 est déjà en pointe sur la plupart des axes de la circulaire.

Attendus :

"Évaluations systématiques et actualisées des ménages en demande et suivi de la progression des parcours."

Le SIAO 01 procède à une évaluation "flash" des ménages en demande au 115, qui sont invités à se rendre à l'ADJ le plus proche pour faire établir une fiche de liaison, diagnostic approfondi de la situation sociale du ménage. Les parcours résidentiels sont suivis de près grâce à des actualisations régulières des personnes en attente d'orientation (tant sur la partie insertion que logement RPP).

"Un traitement intégré de la demande dans une commission unique et un traitement partenarial des situations complexes."

Le SIAO traite au fil de l'eau les demandes d'insertion en interne et porte la commission parcours résidentiels tous les 2 mois où sont portées à connaissance des partenaires les situations complexes pour une prise de décision collective.

"Faciliter l'accès au logement social et adapté."

Depuis février 2020, le SIAO porte le dispositif d'identification des publics prioritaires à l'accès au logement social. De plus, le SIAO a aujourd'hui connaissance de la composition du parc de logements en IML et transmet aux opérateurs les dossiers des ménages pour lesquels une préconisation IML a été établie.

"coordination des acteurs de la veille sociale et plus généralement, des acteurs concourant à la progression des parcours vers le logement."

Le SIAO 01 collabore étroitement avec les maraudes bénévoles et professionnelles existantes sur les territoires de Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Gex. Il poursuit sa collaboration quotidienne avec les ADJ du département.

Le SIAO est bien identifié comme étant l'acteur ressource central dans la question des parcours résidentiels à l'échelle du département. Il est largement sollicité par son réseau sous différentes formes. Le SIAO 01 participe aussi à de nombreuses instances collaboratives.

"Maîtrise et mobilisation des ressources nécessaires à la progression des parcours résidentiels"

Le SIAO vient en appui aux travailleurs sociaux référents de parcours résidentiels, notamment du fait de sa bonne connaissance des dispositifs et à sa participation à de nombreuses commissions et instances décisionnelles collectives, comme vu précédemment. Le SIAO s'applique à être ressource dans la limite de ses capacités et de la réalité de son champ d'action.

"Mise en place d'un observatoire chargé de l'exploitation des données et de la veille sociale."

Traitement et exploitation des données disponibles dans le SI SIAO et transmission aux partenaires et aux services de l'État. Orientation de l'action publique locale d'hébergement et de logement adapté à partir de données chiffrées produites par le SIAO. Cartographie des besoins et des demandes à échelle du territoire, etc. (se référer à la page "l'observatoire en bref").

ZOOM SUR...

Le service Public de la Rue au Logement (SPRULO) est un ensemble de dispositifs et de politiques publiques visant à accompagner et à soutenir les personnes sans domicile fixe dans leur parcours de sortie de la rue et d'accès au logement. Ce service public est mis en place par les collectivités territoriales, les organismes de logement social et les associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

L'objectif de ce service public est d'assurer une prise en charge globale et coordonnée des personnes sans domicile fixe afin de leur permettre de retrouver un logement et une stabilité. C'est une dimension importante de la politique publique de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

Le SPRULO est une innovation dans la politique de lutte contre le sans-abrisme en France, en ce qu'il doit permettre à toute personne qui en a les capacités sociales d'accéder directement à un logement de droit commun autour duquel se construit un étayage socio-éducatif, quand jusqu'alors, les parcours résidentiels étaient très normés et échelonnés, selon l'idée qu'un individu devait passer par toutes les étapes de l'urgence, de l'insertion puis du logement accompagné avant de pouvoir accéder à du logement de droit commun.

4.3 LES ENQUÊTES QUANTI

Quelques exemples des enquêtes réalisées en 2022



FEMMES ISOLÉES FAISANT APPEL AU 115

Diagnostic quantitatif du sans-abrisme chez les femmes isolées dans l'Ain.



PRÉCARITÉ ET VIEILLISSEMENT AU PRISME DU 115

Diagnostic quantitatif des demandeurs de + de 65 ans ayant fait appel au SIAO en 2022 (115 et insertion).



DIAGNOSTIC SOCIAL TERRITORIAL POUR LA CC HAUT BUGEY

Données territoriales et analyse des dynamiques sociales locales. Aide à la décision pour la création d'une CIL.



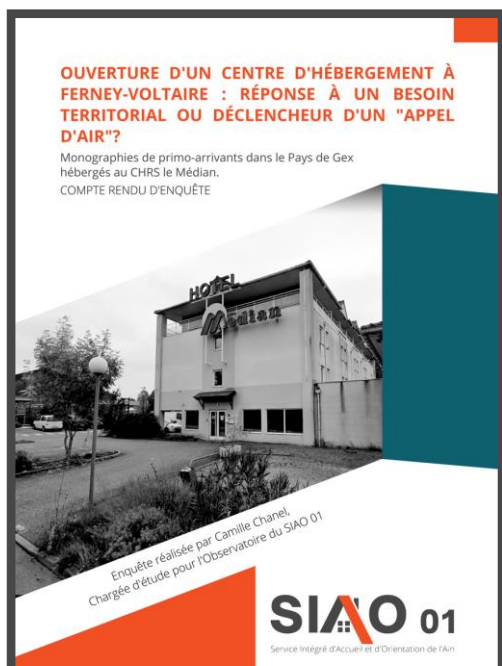
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Diagnostic quantitatif des cas de violences conjugales dans l'Ain portés à connaissance du SIAO. Aide à la décision pour le projet SILVIA porté par Dynacité.

A noter : tous les travaux cités seront à retrouver prochainement sur le site du SIAO de l'Ain : www.siao01.fr

4.4 LES ENQUÊTES QUALI

L'enquête qualitative en sociologie est une méthode de recherche qui permet d'explorer et de comprendre les phénomènes sociaux en utilisant des données qualitatives, c'est-à-dire des données non numériques, telles que des récits, des observations, des entretiens, des groupes de discussion. Contrairement à l'enquête quantitative qui se concentre sur la mesure et l'analyse des données numériques, l'enquête qualitative cherche à découvrir les significations, les valeurs et les processus sociaux sous-jacents pour en fournir une compréhension plus approfondie et nuancée.



ZOOM SUR...

Le CHRS du Médian à Ferney-Voltaire, suite à son ouverture en 2021, a parfois été désigné comme le responsable d'une arrivée sur le territoire de populations extérieures au département, selon le principe de l'appel d'air. La théorie de l'appel d'air appliquée à l'ouverture du Médian signifierait que des ménages ont choisi de venir s'installer dans le Pays-de-Gex, parce qu'ils connaissaient l'existence du Médian, les conditions d'accueil que le CHRS propose, et que ces ménages ont effectué un arbitrage entre plusieurs territoires ou dispositifs d'accueil afin de choisir celui qui présente la meilleure offre de services.

Nous avons souhaité vérifier ce postulat en le confrontant à la réalité du terrain, en recourant à méthode sociologique qualitative. Pour cela, nous avons réalisé 8 entretiens semi-directifs au CHRS Médian. S'en est suivi un long travail de transcription et d'analyse des propos ainsi recueillis.

L'enquête a permis de démontrer que l'ouverture du CHRS est bel et bien la réponse à un besoin existant sur le territoire, et non pas le vecteur d'un "appel d'air" de populations sans ressources venues prendre celles proposées par le CHRS.

Les résultats de l'enquête sont disponibles dans 2 formats : un compte-rendu d'enquête complet agrémenté de témoignages et de portraits des personnes interrogées, et un feuillet récapitulatif de 6 pages reprenant les principales conclusions de l'enquête. Le tout sera prochainement consultable sur notre site internet.

PARTIE 5

PERSPECTIVES

2023



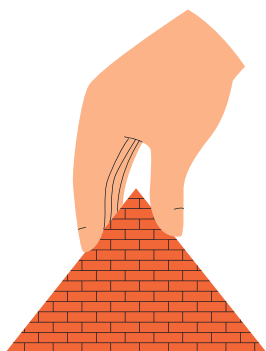
SIANO 01



LES AXES EN DÉVELOPPEMENT POUR 2023

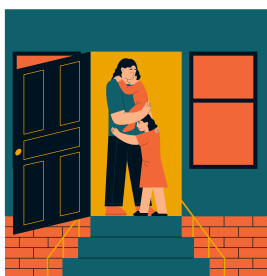
Site WEB

Déploiement d'un site web pour le SIAO 01 prévu à l'été 2023. Celui-ci aura pour vocation de servir de vitrine au service, afin de porter nos missions à la connaissance du public et renforcer les partenariats existants. Il intégrera aussi un extranet à destination des partenaires, sur lequel les outils et documents du SIAO tels que la FDL, la FIPP, etc, seront disponibles en téléchargement.



Contrat D'engagement Jeunes en Rupture (CEJ JR)

Le CEJ JR est un dispositif à destination des - de 25 ans les plus fragiles et éloignés de l'emploi. L'ambition est de proposer un panel de solutions devant agir sur les questions de mobilité, d'hébergement et de santé. Les SIAO, de par leur rôle d'interface entre les partenaires sociaux et de coordinateurs de la veille sociale, se sont vus attribuer des postes de référents CEJ JR sur le volet hébergement-logement. Le SIAO 01 comptera donc à partir de 2023 un 0.5 ETP référente CEJ, dont le rôle sera de faire le lien avec les partenaires sociaux concernés, et de réaliser un suivi approfondi des moins de 25 en rupture d'accompagnement sans solution d'hébergement.



Enquêtes à venir

L'année 2022 a permis de consolider l'observatoire, tant en termes de reconnaissance par les partenaires qu'en termes de contenus produits. L'année 2023 sera placée sous le signe des enquêtes qualitatives. Quelques pistes ont d'ores et déjà émergé : une enquête sur la précarité résidentielle des jeunes, une enquête sur le vieillissement des populations marginalisées, ...



**Pour les demandes d'hébergement
d'urgence**
téléphoner au 115

Pour l'envoi des Fiches De Liaison (FDL)
04 74 45 92 64
insertionsiao@tremplin01.org

Référentes de parcours
04 74 45 78 86
fgudefin@tremplin01.org
07 64 74 07 31
sbreuil@tremplin01.org

Pour toute demande d'information :
Secrétariat : 04 82 09 00 10
siao01@tremplin01.org

**Pour l'envoi des Fiches d'Identification
des Publics Prioritaires (FIPP) et des
Tiers-Labélisations :**
logementsiao@tremplin01.org

**Pour toute demande spécifique
à l'observation sociale :**
04 74 45 50 31
06 58 97 65 10
observatoiresiao@tremplin01.org
siao01.obs@tremplin01.org

**Pour toutes demandes d'aide ou de
formation à la prise en main du logiciel
SI-SIAO :**
logicielsiao@tremplin01.org

ENSEMBLE
LUTTONS
CONTRE
L'EXCLUSION

SIAO 01

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Ain

